



OBSERVATOIRE DES FAMILLES



OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DES FAMILLES

« La vie de parent au quotidien »

Enquête 2008

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	p 3
LA PARENTALITE.....	p 4
I/ La famille dans la société française.....	p 4
I.1 La famille : une institution sociale.....	p 4
I.2 La famille et ses représentations.....	p 4
I.2.1 UNAF / URAF / UDAF.....	p 5
I.2.2 L'Observatoire départemental des familles de la Haute-Garonne.....	p 5
II/ La fonction parentale.....	p 7
II.1 La place de l'enfant dans la société.....	p 7
II.2 Naissance d'un concept.....	p 8
II.3 Les actions de soutien à la fonction parentale.....	p 9
II.4 La valorisation des parents.....	p 10
LA VIE DE PARENTS AU QUOTIDIEN.....	p 12
I/ La parentalité en question.....	p 12
I.1 Objectifs de l'étude.....	p 12
I.2 Méthodologie.....	p 13
I.3 Profil des personnes interrogées.....	p 13
I.3.1 Situation matrimoniale.....	p 15
I.3.2 Age des parents.....	p 15
I.3.3 Situation socioprofessionnelle du chef de famille.....	p 15
I.3.4 Zone géographique d'habitation.....	p 16
I.3.5 Nombre d'enfants.....	p 16
I.3.6 Age des enfants.....	p 17
II/ La parentalité au quotidien.....	p 18
II.1 Des parents soutenus en cas de difficultés.....	p 18
II.1.1 Des parents en questionnement.....	p 18
II.1.2 Des parents qui manquent parfois de compétences.....	p 21
II.1.3 Des parents qui discutent de leurs difficultés.....	p 23
II.1.4 Un soutien important des amis et de la famille.....	p 26
II.1.5 Quelques parents très isolés.....	p 28
II.2 La demande d'aide : une démarche singulière.....	p 30
II.2.1 Des inégalités face à la demande d'aide.....	p 30
II.2.2 Une vision positive de la démarche.....	p 31
II.3 Une faible mobilisation des structures de soutien à la fonction parentale.....	p 33
II.3.1 Les actions individuelles privilégiées en cas de difficultés.....	p 33
II.3.2 Les « Cours pour parents ».....	p 36
II.3.3 Des actions de soutien peu connues et peu mobilisées.....	p 37
CONCLUSION.....	p 43
BIBLIOGRAPHIE.....	p 44
ANNEXES.....	p 45

INTRODUCTION

L'Observatoire départemental des familles de Haute-Garonne vise à enrichir la connaissance des familles dans le but de mieux les représenter et défendre leurs intérêts, missions qui sont dévolues à l'UDAF par le Code de la Famille.

Ces missions imposent à l'UDAF de connaître les réalités de la vie quotidienne des familles, leurs besoins immédiats, leurs attentes futures ; mais aussi de déceler les évolutions, souvent interactives de ces éléments.

A cet effet, l'UDAF de Haute-Garonne a choisi de se doter d'un outil, l'Observatoire départemental des familles. Lancé en 2007, une première enquête généraliste a permis à l'UDAF de déterminer plusieurs champs d'actions dans le registre des problématiques familiales.

L'enquête 2008, « **La vie de parents au quotidien** », s'attache à évaluer la manière dont les parents vivent leur rôle au quotidien, à comprendre les difficultés auxquelles ils sont confrontés et à déterminer les actions susceptibles de les soutenir dans leur fonction parentale.

Les structures de soutien à la fonction parentale et leur utilisation sont également questionnées dans cette enquête ; afin de déterminer si ces structures sont mobilisées par les parents, si elles sont adaptées à leurs besoins et si elles correspondent à leurs attentes.

Cette enquête est mise en place dans plusieurs départements et fera l'objet d'une synthèse nationale réalisée par l'UNAF.

Nous remercions toutes les familles qui ont accepté de participer à cette enquête pour leur apport précieux.

Nous nous attacherons à définir le concept de « parentalité », avant de concentrer notre propos sur les résultats de l'enquête menée dans le département de la Haute-Garonne.

LA PARENTALITE

I/ LA FAMILLE DANS LA SOCIETE FRANCAISE

I.1 La famille : une institution sociale

La société est constituée de groupes sociaux divers qui rassemblent des personnes ayant des caractéristiques communes. La famille est le premier de ces groupes auquel l'individu appartient et dans lequel il évolue.

La famille est donc le groupe de base de la société. Mais c'est également une institution qui assure des fonctions primordiales dans le sens où elle crée du lien, permet à ses membres de s'intégrer dans la société et est régie par un ensemble de normes et lois qui conditionnent les relations d'alliance et de filiation.

Le concept de famille est historiquement lié à la problématique démographique : la famille traditionnelle a un fondement biologique, elle est le lieu légitime de reproduction, rôle premier de la famille. Aussi, la politique familiale qui s'est développée au cours du XX^{ème} siècle s'est basée sur ces préoccupations démographiques en lien avec le souci de renouvellement de la population et de réduction des inégalités.

Cependant, face au développement de l'épanouissement individuel, la famille est remise en question en tant que lieu de reproduction et facteur d'ordre social. Elle reste tout de même la cellule de base de l'organisation de la société, dans la mesure où elle constitue encore aujourd'hui la première communauté de vie, un refuge, un point d'ancrage¹.

La famille reste créatrice de lien social même si l'on assiste à un mouvement d'individualisation important en son sein.

I.2 La famille et ses représentations

L'intervention de l'Etat et des organismes associatifs dans la sphère privée de la famille date du début du XX^{ème} siècle.

D'abord centrée sur la préservation d'une institution familiale traditionnelle, les pouvoirs publics et associatifs ont suivi les modifications du modèle familial.

Depuis les années 60, les réformes, lois et prestations ont évolué pour s'adapter aux transformations de la famille contemporaine. Parallèlement, les associations ont permis de faire émerger dans l'espace public ces nouvelles formes de familles et nouvelles pratiques éducatives.

¹ FIZE Michel, La famille, Paris, Le Cavalier Bleu, 2005.

I.2.1 UNAF / URAF / UDAF

Les Unions d'Associations Familiales existent depuis l'après-guerre et ont en charge la représentation des familles vivant sur le territoire français.

A l'heure actuelle, on compte près de 9 millions de familles. 800 000 d'entre elles sont représentées par ces unions à travers 7600 associations. Ces associations recouvrent des dimensions très différentes et des opinions parfois divergentes dans la mesure où il s'agit d'unions et non de fédérations.

L'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) est une association loi 1901, reconnue comme établissement d'utilité publique. De nature semi-publique (ses financements relèvent d'une part des cotisations des adhérents, et d'autre part d'une subvention issue du régime de la branche famille de la Sécurité Sociale ou de la Mutualité Sociale Agricole), sa structure, son rôle et ses prérogatives sont inscrits dans le Code de la Famille.

L'UNAF se décline sur le plan territorial à travers les Unions Régionales des Associations Familiales (22 URAF) et les Unions Départementales des Associations Familiales (100 UDAF).

L'ordonnance du 3 mars 1945, renforcée par la loi du 11 juillet 1975, institue l'UNAF et les UDAF comme représentants légaux des familles.

Partenaire des pouvoirs publics dans la définition de la politique familiale, l'UNAF promeut, défend et représente les intérêts de l'ensemble des familles sans distinction de culte ou d'orientation politique. L'objectif est bien de faire évoluer le droit, modifier et améliorer les conditions et modes de vie des familles à partir d'une meilleure prise en compte des réalités quotidiennes auxquelles ces dernières sont confrontées.

Ces unions assurent 4 missions principales :

- Défendre l'ensemble des familles
- Gérer les services aux familles
- Ester en justice
- Représenter l'ensemble des familles

Cette dernière mission est inscrite dans l'article L 211-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui stipule que « *les UDAF sont habilitées (...) à représenter auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles* ».

Ce sont des missions à caractère social, éducatif, culturel et économique en direction des familles.

I.2.2/ L'Observatoire départemental des familles de la Haute-Garonne

L'Union Départementale des Associations Familiales de Haute-Garonne compte 70 associations adhérentes. En 2007, elle a choisi de se doter d'un Observatoire départemental des familles pour répondre au mieux à sa mission de représentation des familles afin d'affiner les réalités familiales sur son champ géographique de compétences, de susciter et alimenter la réflexion.

L'observatoire des familles est un projet qui a été initié à l'échelle nationale, en lien avec le projet institutionnel de l'UNAF et des UDAF. Il vise à enrichir la compréhension des familles dans le but de mieux les représenter et défendre leurs intérêts.

Les premiers observatoires départementaux ont vu le jour en 1996 mais ils connaissent un véritable essor depuis le début des années 2000.

L'Observatoire est venu compléter les quatre services existants auparavant sur le département :

- Service institution pour les actions familiales (commission, représentation, suivi des associations)

- Service des tutelles : 40 salariés dont 17 délégués à la tutelle (juristes, travailleurs sociaux ; personnel administratif et comptable) assurent la gestion de 1300 mesures de protection (tutelle, curatelle, tutelle aux prestations sociales).

- Point Info Famille (accueil, information, orientation des familles / atelier, conférences, permanences) : Toulouse, Blagnac, Grenade sur Garonne.

- Service petite enfance : gestion de trois crèches municipales ou intercommunales en milieu rural (Saint Martory, Avignonet Lauragais, Seilh) à travers l'association des *Touts Petits de la Haute-Garonne*.

III/ LA FONCTION PARENTALE

Le concept de fonction parentale ou de parentalité renvoie à la famille et à la fonction d'être parent, fonction qui implique des responsabilités juridiques, morales et éducatives.

II. 1 La place de l'enfant dans la société

La place de l'enfant au sein de la famille, la conception du rapport parental et la distribution des rôles au sein de la famille ont fortement évolué, particulièrement depuis les années 1960.

L'étude de Philippe Ariès² sur la place de l'enfant dans la société depuis le Moyen Age est révélatrice des transformations engagées jusqu'à aujourd'hui.

L'enfant n'a acquis un véritable statut, différent de celui de l'adulte, que récemment au fil de l'histoire. C'est en effet au cours du 18^{ème} siècle que l'enfant commence à occuper une place à part entière au sein de la famille. Il devient alors nécessaire de protéger l'enfant pour garantir son développement.

Cette reconnaissance de la personnalité de l'enfant se traduit par une baisse de la fécondité, la scolarisation des enfants et l'instruction de savoirs.

Le rapport entre les parents et les enfants se voit profondément modifié. Le modèle de la famille nucléaire se développe, parallèlement à la division des rôles entre homme et femme dans l'éducation des enfants.

Les pratiques éducatives sont définies et orientées au niveau de la société et relayées par des « experts » (médecins, instituteurs, prêtres...).

Ce modèle familial basé sur l'autorité, le respect et la division des rôles s'étend progressivement à l'ensemble de la société française.

Dans les années 1960, une nouvelle manière de concevoir l'éducation des enfants émerge dans les classes moyennes. C'est un modèle plus progressiste qui privilégie les rapports égalitaires dans le couple, l'autonomie de l'enfant, le dialogue et la négociation.

Actuellement, le modèle éducatif est centré sur l'épanouissement de l'enfant³. La figure de l'expert est toujours présente et légitimée mais elle a changé de forme. Les médecins, instituteurs et prêtres ont été remplacés par les psychologues et travailleurs sociaux.

La famille est aujourd'hui basée sur les principes de négociation et de concertation, plutôt que sur ceux de respect et de soumission, modifiant les rapports parents-enfants et nécessitant la définition de nouvelles normes éducatives.

² ARIES Philippe, L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime, 1973

³ MARTIN Claude, La parentalité en question, Perspectives sociologiques, avril 2003.

II.2 Naissance d'un concept

Depuis une dizaine d'années, de nombreuses interrogations sur le rôle des parents ont été placées au centre de débats, politiques comme médiatiques : qu'est-ce qu'être parent aujourd'hui ?

Le terme de « parentalité » est apparu dans les années 1980 pour rendre compte des différentes possibilités d' « Etre parent » et des difficultés potentielles rencontrées par les parents vis-à-vis de l'éducation de leurs enfants.

La parentalité renvoie donc à la fonction parentale dans divers domaines : juridique, politique, social, économique, culturel et institutionnel.

La parentalité ne dispose pas à l'heure actuelle d'une définition reconnue même si ce terme a acquis une légitimité et une réalité dans l'usage qui en est fait aussi bien par les médias que par les pouvoirs publics.

Ainsi, « si l'on parle de parentalité aujourd'hui, c'est parce que la fonction, le rôle, la place et les pratiques des parents posent problème »⁴.

L'évolution de la société rendrait l'exercice de cette parentalité de plus en plus complexe.

La diversification des modèles familiaux (familles monoparentales, recomposés, adoptives ; beau-parentalité, homoparentalité, grand-parentalité), le développement de l'individualisme (épanouissement personnel, place nouvelle accordée à l'enfant), la difficile conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle remettent en cause les modèles traditionnels d'éducation et rendent difficile l'exercice de l'autorité et de la responsabilité parentale.

Pour la Délégation Interministérielle à la Famille, « exercer sa parentalité, c'est notamment définir et poser un cadre structurant à son enfant dans les limites duquel il peut s'épanouir et grandir. C'est être en capacité d'écoute et de dialogue en se positionnant comme adulte responsable et bienveillant »⁵.

La parentalité est ainsi devenue objet de politique publique. Elle a permis la mobilisation de la société civile sur ce sujet et l'invention de nouvelles actions de proximité.

⁴ MARTIN Claude, La parentalité en question, Perspectives sociologiques, avril 2003.

⁵ Circulaire de la Délégation Interministérielle à la Famille du 13 février 2006, relative aux REAAP.

II.3 Les actions de soutien à la fonction parentale

Pour tenter de remédier aux difficultés rencontrées par les parents, des actions de soutien à la fonction parentale ont été mises en place.

Ces actions sont diverses (permanences téléphoniques, groupes de parole de parents, ateliers parents-enfants, conférences-débats) et ont pour objectif de permettre aux parents d'identifier leurs compétences, de mobiliser leurs ressources pour qu'ils prennent ou reprennent confiance en leurs capacités.

En effet, « la notion de parentalité [...] est surtout l'expression d'une inquiétude sur la capacité des parents d'assumer leur rôle, de faire face à leurs obligations »⁶.

La famille étant la première institution sociale à laquelle appartient un individu, elle a des fonctions socialisatrices importantes. Le maintien de l'ordre familial serait donc nécessaire au maintien de l'ordre social.

Les actions de soutien à la fonction parentale se sont particulièrement développées à l'issue de la Conférence de la famille de 1998 qui a conduit à la création des Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) ayant pour objectifs :

1/ de soutenir les parents dans leur rôle éducatif en s'appuyant sur la mise en partenariat des différents acteurs œuvrant sur ce champs dans une logique de partage d'expérience, d'échanges entre parents.

2/ de redonner aux parents confiance dans leurs capacités à assurer ce rôle parental et de reconnaître leur savoir-faire d'éducateur.

Les REAAP visent donc à réintroduire les parents comme premiers partenaires, responsables et compétents ; et non pas à mettre l'accent sur les manques et les failles. Ils se situent dans une démarche préventive et interviennent en appui aux parents : « Les actions en faveur des parents sont élaborées avec les parents et par les parents »⁷.

Les actions de soutien à la fonction parentale constituent une nouvelle manière de concevoir l'action publique, basée sur la proximité et le principe de co-production.

En effet, « depuis leur création, la principale évolution apportée par les REAAP réside dans la transformation des modalités de définition et d'intervention des politiques sociales en faveur des familles dans le domaine de la parentalité »⁸.

Les maîtres-mots en sont : mise en réseau, diagnostics partagés, concertation, échanges, rencontre, confrontation des pratiques, coordination des interventions.

L'objectif est bien d'amener les parents à définir eux-mêmes leur rôle et à construire un sentiment de responsabilité parentale.

Les différentes actions menées ont permis de faire émerger des besoins et des difficultés méconnues, de révéler des problématiques peu médiatisées mais également de permettre à des familles de sortir de l'isolement, de favoriser l'échange, de renouer des liens, de redonner confiance et de redynamiser les parents⁹.

⁶ MARTIN Claude, La parentalité en question, Perspectives sociologiques, avril 2003.

⁷ CNAF, Comité de pilotage national des REAAP, décembre 2005

⁸ CNAF, Comité de pilotage national des REAAP, décembre 2005.

⁹ NOSMAS Jean-Patrice, ROUSILLE Bernadette, Evaluation des REAAP après 5 ans d'existence, IGAS, 2004.

Ont également été constatés une diversification des actions, le décloisonnement des institutions et le développement du partenariat entre les professionnels œuvrant dans le champ familial.

II.4 La valorisation des parents

Le développement des divorces et séparations, la multiplication des familles monoparentales, l'accroissement des problèmes économiques (chômage, bénéficiaires de prestations sociales) ont fragilisé la famille.

Le soutien à la fonction parentale vise à maintenir le rôle du parent malgré une situation de rupture.

Il s'agit donc d'intervenir sur les problématiques de familles en difficultés économiques et sociales qui engendrent des difficultés éducatives.

Le regard de la société évolue : les parents ne sont plus considérés comme incapables, défailants mais dans l'impossibilité d'assumer pleinement leur fonction.

On est donc dans le cadre d'une transformation du rapport au parent où il s'agit de mobiliser les initiatives et les compétences parentales, même si elles sont minimales pour redonner confiance au parent et lui rendre sa place au sein de la famille.

Idéalement destinée à l'ensemble des parents, ces structures ciblent avant tout les parents qui rencontrent des difficultés éducatives, parents que l'on retrouve majoritairement dans les familles connaissant une situation de précarité : familles monoparentales, jeunes couples fragilisés, familles connaissant une situation professionnelle instable, dégradée, ruptures familiales...

La précarité, situation vécue par nombres de parents, peut constituer une difficulté supplémentaire en termes d'exercice de la fonction parentale. Ainsi « l'absence d'une ou plusieurs sécurités empêchent des parents d'assumer leurs responsabilités et de jouir de leurs droits fondamentaux. La mauvaise estime de soi amène la souffrance et des difficultés à dire qui on est et ce que l'on ressent. Les parents en situation précaire ne sont pas moins compétents mais manquent de moyens et sont alors jugés démissionnaires. Mais la disqualification sociale n'est pas synonyme de disqualification parentale »¹⁰.

Néanmoins, la rencontre avec un professionnel peut être vécue par les parents comme une intrusion dans la vie familiale, une remise en cause de leurs compétences de parents. Les parents peuvent alors ressentir un sentiment d'impuissance, de dévalorisation.

De plus, les parents en situation de précarité ne font pas spontanément appel à une aide extérieure lorsqu'ils rencontrent des problèmes : « les parents capables de faire bon usage des conseils sur l'éducation des enfants n'ont guère besoin de ces conseils, alors que ceux qui sont incapables d'évaluer et de réévaluer correctement la situation ne peuvent pas tirer intelligemment parti des conseils. C'est pourquoi il faut autre chose que des explications et des conseils : il faut aider les parents à comprendre tout

¹⁰ « Qu'est-ce que la parentalité ? », Réseau de Réussite Scolaire, stage 2006-2007

seul ce qui se passe dans la tête de l'enfant... Il faut les inciter à développer leurs propres idées sur l'éducation »¹¹.

Ainsi, les structures de soutien à la fonction parentale ont pour objectif de créer un climat de confiance autour de ces parents et de valoriser leurs actions. Elles n'ont pas vocation à présenter un modèle défini d'éducation. Au contraire, c'est la possibilité donnée aux parents d'avoir un espace pour s'exprimer et échanger sur leurs pratiques.

Le développement de ces structures a permis de montrer qu'il existe des inégalités de conditions pour exercer la fonction parentale et que l'intervention de la société se base non plus sur une logique culpabilisante mais constructiviste.

¹¹ BETTELHEIM Bruno, Pour être des parents responsables, 1987.

LA VIE DE PARENTS AU QUOTIDIEN

Le développement du travail des femmes, et donc la conciliation vie familiale-vie professionnelle, l'instabilité des familles, avec le développement de nombreuses configurations familiales, ont conduit à un recul des modèles traditionnels d'éducation délivrés par une famille nucléaire basée sur le mariage et la répartition des rôles hommes-femmes.

Il s'agit dès lors de redéfinir les fonctions socialisatrices des parents dans ce nouveau contexte et de prendre en compte le fait que la parentalité n'est pas forcément le fait du parent au sens biologique.

Les trajectoires familiales sont aujourd'hui « multiples, flexibles et incertaines »¹². Le terme de parentalité permet d'englober ces différentes formes d'exercice du métier de parent.

La responsabilité parentale, au contraire de l'autorité parentale, n'est pas induite par l'arrivée d'un enfant. Elle s'acquiert et se construit en fonction de diverses influences comme les modèles familiaux reçus, les normes sociales établies ou encore les conditions de vie des parents. Les pratiques parentales sont donc structurées par un certain nombre de contraintes, que les dispositifs de soutien tentent de dépasser pour permettre aux parents d'exercer pleinement leur fonction.

Les structures de soutien à la fonction parentale se sont développées depuis une dizaine d'années pour aider et soutenir les parents dans leur rôle. Néanmoins ces dispositifs, malgré des premiers bilans positifs, restent peu mobilisés par les parents.

I/ LA PARENTALITE EN QUESTION

La parentalité revêt aujourd'hui des formes différentes : mono-parentalité, beau-parentalité, homo-parentalité, grand-parentalité, et questionnent le modèle traditionnelle d'éducation.

Les difficultés rencontrées par les parents dans l'éducation de leurs enfants semblent croissantes et sont l'objet de nouvelles politiques.

I.1 Objectifs de l'étude

Un certain nombre de questions sont à l'origine de cette enquête :

- Les parents estiment-ils avoir du mal à assumer leur responsabilité parentale ? Existe-t-il un réel malaise chez les parents ?
- Dans quelle mesure éprouvent-ils le besoin de parler avec d'autres de l'éducation de leurs enfants ?

¹² MARTIN Claude, La parentalité en question, Perspectives sociologiques, avril 2003.

- Partagent-ils leurs préoccupations, leurs difficultés ?
- La logique des Réseau d' Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) répond-elle à leurs attentes et correspond-t-elle à leur vision de la fonction parentale ?
- Comment expliquer la faible participation aux activités proposées dans le cadre des REAAP ?

Pour tenter de répondre à ces questionnements, le questionnaire s'articule autour de trois axes d'enquête :

- la mesure du degré d'assurance des parents
- la représentation de la demande d'aide
- la perception des structures et des actions de soutien à la fonction parentale

I.2 Méthodologie

L'enquête « La vie de parents au quotidien » a été diffusée à un échantillon aléatoire de 3000 ménages du département de la Haute-Garonne.

La population cible de cette enquête est constituée de familles ayant des enfants de moins de 19 ans. L'objectif est bien d'obtenir directement l'avis des parents sur leur rôle afin de déterminer leur vision de cette fonction parentale et l'adéquation des dispositifs mis en place avec leurs besoins.

Un fichier de 3000 adresses d'abonnés téléphoniques, tirés au sort, a été acquis auprès de MEDIAPOST.

Le corpus d'enquête est constitué de 713 questionnaires. Soit un taux de retour de 25% qui témoigne de la forte mobilisation des parents sur cette thématique.

Une enveloppe comportant un questionnaire, une lettre d'accompagnement explicative ainsi qu'une enveloppe retour préaffranchie a été envoyée aux 3000 ménages de l'échantillon¹³.

Il s'agit d'un questionnaire auto administré (que les ménages ont rempli seuls), d'une durée de 10 à 15 minutes.

I.3 Profil des familles interrogées

Dans le but d'évaluer la représentativité de l'échantillon au regard de l'ensemble de la population, un « contrôle des quotas » est effectué sur trois variables de référence :

- le type de famille,
- l'âge de la personne de référence du ménage,
- la catégorie socio-professionnelle (CSP) de la personne de référence du ménage.

¹³ Les modèles de la lettre d'accompagnement et du questionnaire sont présentés en annexe.

Après le contrôle des quotas, il apparaît que l'échantillon est représentatif de l'ensemble de la population haut-garonnaise sur les critères de situation matrimoniale

	Recensement INSEE 1999	Enquête Parentalité
En couple	105 924	591
%	82,40%	83%
Seul	22 661	122
%	17,60%	17%

En ce qui concerne la répartition en fonction de l'âge, les parents « jeunes », c'est-à-dire de moins de 35 ans, ont proportionnellement moins répondu que les autres.

	Recensement INSEE 1999	Enquête Parentalité
moins de 35	30173	84
%	23,40%	12%
35-44	61 034	366
%	48%	53%
45 et +	37 378	241
%	29,10%	35%

Enfin, au niveau de la catégorie socioprofessionnelle, la proportion des CSP dites inférieures (employés, ouvriers) est conforme à la distribution générale de la population, tout comme celle des personnes sans emploi. Une différence importante est à noter concernant les professions intermédiaires qui sont sous-représentées dans cette étude au profit des CSP dites « supérieures » (agriculteurs / artisans, commerçants, chefs d'entreprises / professions libérales / cadres / professions intellectuelles supérieures).

	Recensement INSEE 1999	Enquête Parentalité
CSP +	39 784	276
%	30,90%	39%
Prof inter	31 642	92
%	24,60%	13%
CSP -	50 865	288
%	39,60%	41%
Sans W	6 294	45
%	4,90%	6%

Les résultats présentés dans ce rapport porte sur la population des 713 répondants à l'enquête.

Il est à noter que 86% des personnes qui ont renseigné le questionnaire sont des femmes. Néanmoins, la catégorie socioprofessionnelle et l'âge de référence correspondent au chef de famille c'est-à-dire, dans le cadre d'un couple, à l'homme.

I.3.1 Situation matrimoniale

- 83% des familles sont composées de deux adultes (mariage, concubinage, union libre, beau-parentalité...)
- 17% des familles sont monoparentales

<i>Vivez-vous ?</i>		
En couple	591	83%
Seul	122	17%
Total répondants	713	100%

I.3.2 Age du chef de famille

- 12% des parents interrogés ont moins de 35 ans
- la grande majorité (53%) a entre 35 et 44 ans
- 35 % ont plus de 45 ans

<i>Age de la personne de référence</i>		
- de 35 ans	84	12%
35 - 44 ans	366	53%
45 ans et +	241	35%
Total répondants	691	100%

I.3.3 Situation socioprofessionnelle du chef de famille

86% des répondants sont des actifs occupés, c'est-à-dire qu'ils sont actuellement en emploi.

- 39% appartiennent à des CSP dites supérieures (artisans, commerçants, chefs d'entreprises ; cadres, professions intellectuelles supérieures ; agriculteurs exploitants)
- 13% occupent une profession intermédiaire
- 41% sont ouvriers ou employés (CSP dites inférieures)
- 6% sont sans emploi (étudiants, retraités, chômeurs, sans activité)

<i>CSP de la personne de référence</i>		
CSP supérieure	282	40%
Profession intermédiaire	92	13%
CSP inférieure	291	41%
Sans activité	46	6%
Total répondants	711	100%

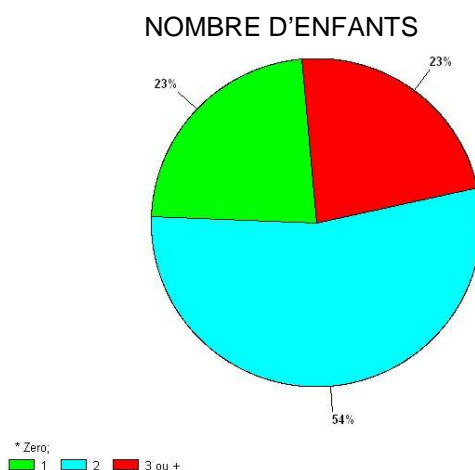
I.3.4 Zone géographique d'habitation

- 25% des familles vivent en zone rurale (dans des communes de moins de 2000 habitants)
- 75% vivent en zone urbaine



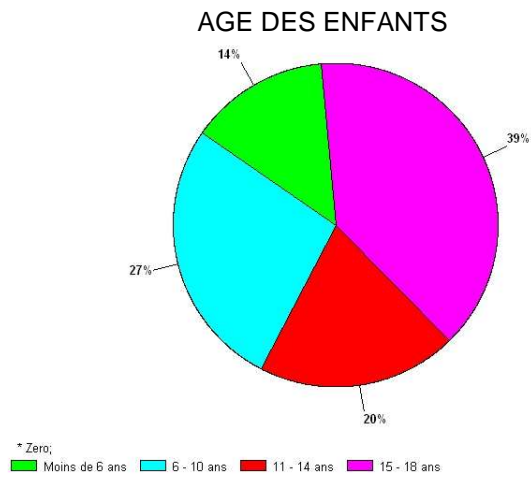
I.3.5 Nombre d'enfants

- 23% des familles ont un enfant unique
- 54% ont deux enfants
- 23% ont trois enfants ou plus



I.3.6 Age des enfants

- 14% des familles ont des enfants de moins de 6 ans
- 27% des familles ont des enfants de moins de 10 ans
- 20% des familles ont des enfants de moins de 14 ans
- 39% des familles ont au moins un adolescent dans le foyer (plus de 15 ans)



L'âge des enfants est évalué en fonction de l'âge de l'aîné de la famille.

III/ LA PARENTALITE AU QUOTIDIEN

II.1. Des parents soutenus en cas de difficultés

Les difficultés liées à l'exercice de la fonction parentale ont pour origine principale la perte de confiance des parents en leurs capacités éducatives. Cette perte de confiance se cristallise autour de trois dimensions :

- le sentiment de ne pas être à la hauteur
- le sentiment de vivre une situation spécifique
- le sentiment d'isolement

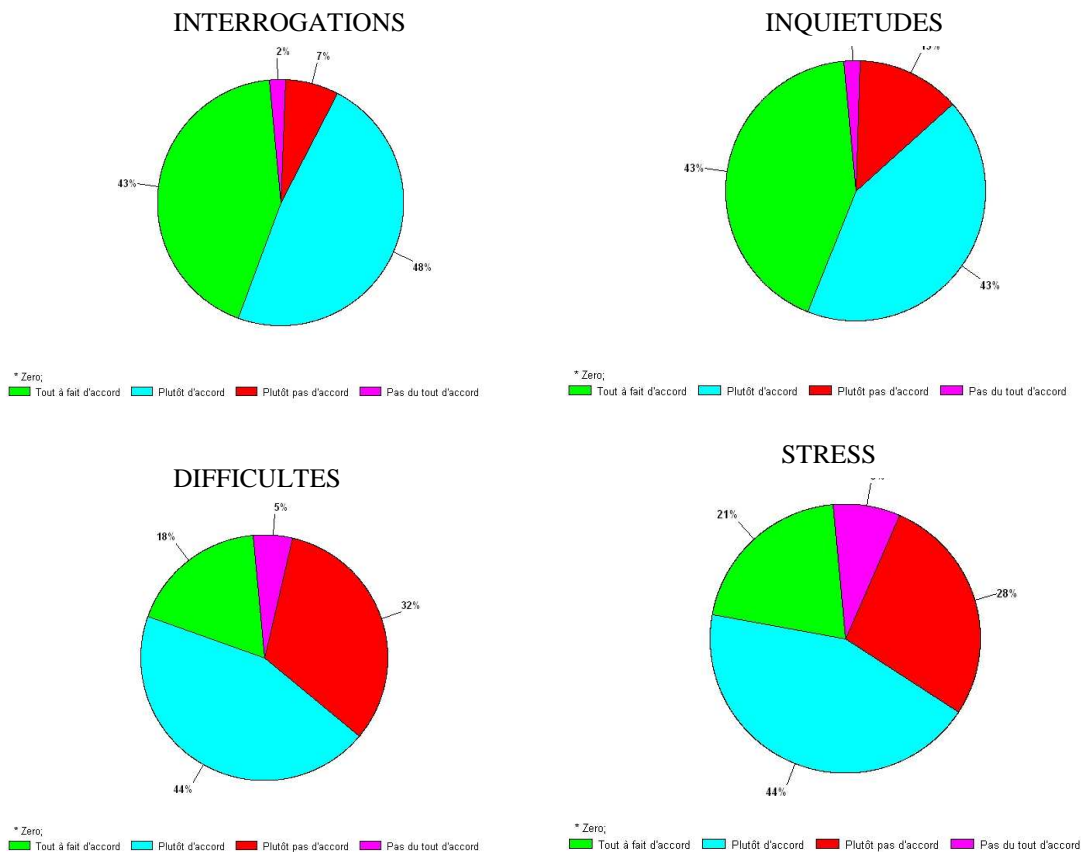
Ces différents sentiments sont interrogés dans l'enquête.

II.1.1 Des parents en questionnement

Est-ce que les parents se posent des questions sur l'exercice de leurs responsabilités parentales ? Sur quoi portent ces interrogations ?

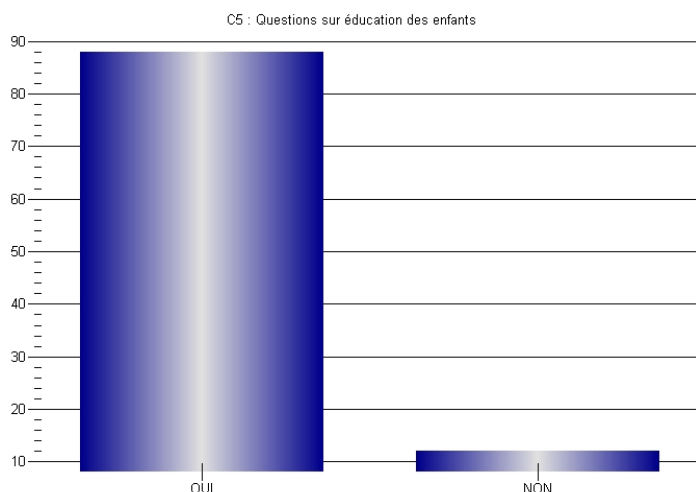
- ✓ L'éducation des enfants pose question

Pour évaluer l'opinion que les parents se font de l'éducation des enfants, quatre indicateurs ont été retenus : les interrogations suscitées, les inquiétudes ressentis, les difficultés rencontrées et le stress engendré.



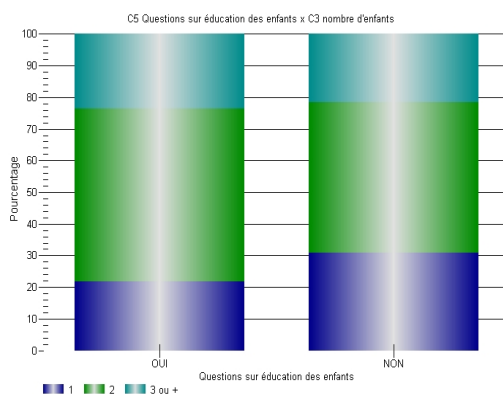
91% des parents sont d'accord avec le fait que l'éducation suscite beaucoup d'interrogations (43% tout à fait d'accord, 48% plutôt d'accord) et 86% avec le fait qu'elle suscite beaucoup d'inquiétudes (43% tout à fait d'accord, 48% plutôt d'accord). Une proportion moindre mais non négligeable et toujours majoritaire, à hauteur de respectivement 63% (18% tout à fait d'accord, 44% plutôt d'accord) et 64% (21% tout à fait d'accord, 44% plutôt d'accord), estime que l'éducation engendre beaucoup de difficultés et beaucoup de stress.

En résumé¹⁴, 88 % des familles se posent des questions concernant l'éducation de leur(s) enfant(s).



Les questionnements plus ou moins importants sur l'éducation des enfants dépendent de la situation matrimoniale, de l'âge des enfants et du nombre d'enfants :

- Les familles monoparentales se posent proportionnellement un peu plus de questions que les parents qui vivent en couple
- Les parents d'adolescents déclarent rencontrer plus de difficultés et être confrontés à plus d'inquiétudes que les parents d'enfants plus jeunes
- Les familles avec un enfant unique se posent moins de questions que les autres, ainsi comme le montre ce graphique, plus les familles ont d'enfants, plus elles se posent de questions :



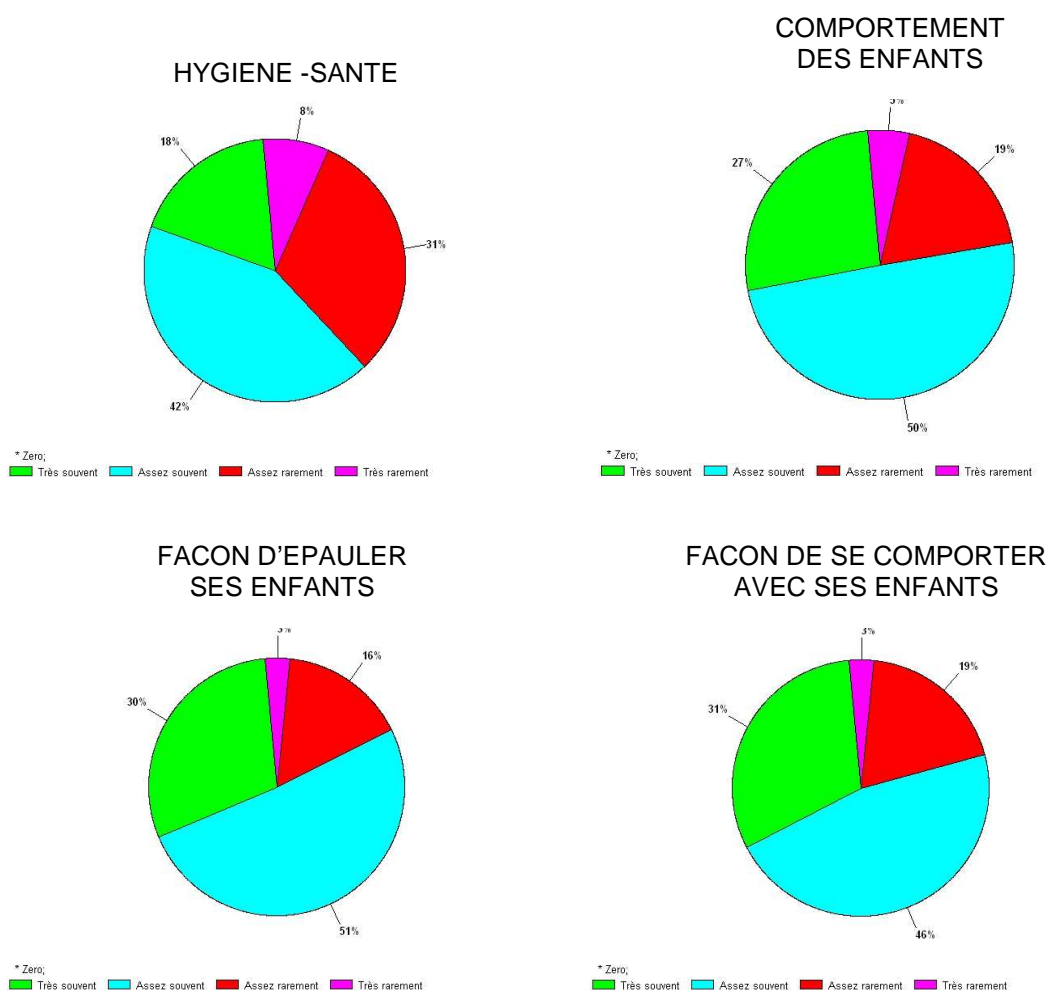
¹⁴ La part des parents qui se posent des questions concernant l'éducation a été évaluée à partir des réponses « plutôt d'accord » et « tout à fait d'accord » aux quatre indicateurs précédents.

Le fait d'élever ses enfants seul, d'avoir plusieurs enfants et la période de l'adolescence multiplient les questionnements liés à l'éducation.

✓ Des interrogations diverses

La fonction parentale pose question.

Pour affiner ce constat, nous avons retenu quatre indicateurs, correspondants à différents domaines dans lesquels les parents peuvent s'interroger : sur l'hygiène et la santé des enfants, sur les comportements des enfants, sur la façon d'épauler ses enfants et sur la façon de se comporter avec ses enfants.



60% des parents s'interrogent sur l'hygiène et la santé de leurs enfants très (18%) ou assez (42%) souvent.

77% s'interrogent très (27%) ou assez (50%) souvent sur le comportement de leurs enfants.

81% des parents ne savent pas toujours comment épauler leurs enfants très (30%) ou assez (51%) souvent.

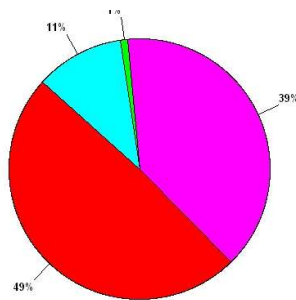
77% ne savent pas très (31%) ou assez (46%) souvent comment se comporter avec eux.

II.1.2 Des parents qui manquent parfois de compétences

Dans quelle mesure le sentiment de manquer de compétences pour élever ses enfants est-il présent chez les parents ?

Nous répondrons à cette question au travers des quatre domaines d'interrogations retenus précédemment.

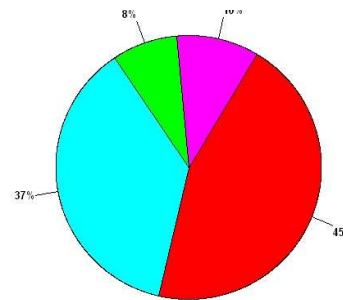
SAVOIR GARANTIR LA SANTE ET L'HYGIENE



* Zero;
 ■ Très souvent ■ Assez souvent ■ Assez rarement ■ Très rarement

88% des parents déclarent avoir des compétences pour garantir l'hygiène et la santé de leurs enfants.

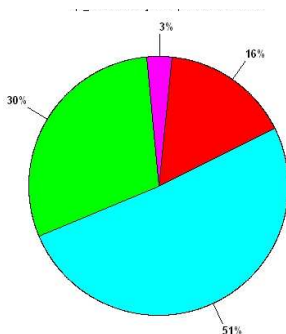
SAVOIR INTERPRETER LES COMPORTEMENTS DES ENFANTS



* Zero;
 ■ Très souvent ■ Assez souvent ■ Assez rarement ■ Très rarement

45% des parents ont du mal à interpréter les comportements de leurs enfants

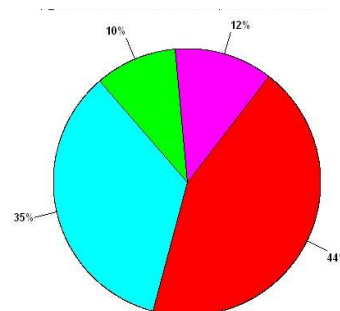
SAVOIR EPAULER SES ENFANTS



* Zero;
 ■ Très souvent ■ Assez souvent ■ Assez rarement ■ Très rarement

81% des parents ne savent pas toujours comment épauler leurs enfants

SAVOIR COMMENT SE COMPORTE AVEC SES ENFANTS



* Zero;
 ■ Très souvent ■ Assez souvent ■ Assez rarement ■ Très rarement

45% des parents ne savent pas toujours comment se comporter avec leurs enfants

Comme nous l'avons vu, 60% des parents s'interrogent sur la santé et l'hygiène de leurs enfants mais seulement 12% estiment manquer de compétences pour garantir santé et l'hygiène.

De la même manière, 77% des parents se posent des questions sur les comportements de leurs enfants mais seuls 45% ne savent pas comment interpréter ces comportements.

Il en est de même pour ce qui est de la manière de se comporter avec ses enfants (77% s'interrogent et 45% ne savent pas comment se comporter).

Dans ces trois domaines la proportion de parents démunis face à la situation est moindre que celle de ceux qui se posent des questions.

Par contre 81% des parents s'interrogent sur la manière d'épauler leurs enfants et la même proportion reconnaît ne pas savoir effectivement comment les épauler. L'ensemble des parents qui s'interrogent sur ce domaine sont aussi impuissants à y répondre.

L'hygiène et la santé relèvent d'un domaine de compétence qui ne pose problème qu'à une minorité de parents. Inversement plus d'un parent sur cinq ne sait pas comment épauler ses enfants.

Il est vrai que l'hygiène et la santé renvoient à des pratiques quotidiennes connues et objectivables (nourriture, soins du corps, visites médicales...) alors que la façon d'épauler ses enfants est un domaine beaucoup plus subjectif pour lequel il n'existe pas de manière de faire déclinable pour tous les parents, tous les enfants ou encore tous les problèmes.

En résumé¹⁵, près d'un parent sur deux (46%) estime manquer de compétence dans l'éducation de ses enfants, pour 88% qui s'interrogent. Ainsi, le fait de s'interroger sur un domaine relatif à l'éducation n'est pas synonyme de manque de compétences.

Le fait que les parents se sentent plus ou moins compétents dans l'éducation de leurs enfants n'est pas corrélé avec les caractéristiques de la famille (nombre d'enfants, âge des enfants, catégories socioprofessionnelle, situation matrimoniale).

Néanmoins quelques différences peuvent être pointées bien qu'elles ne soient pas significatives :

- l'acquisition de compétences tend à se faire avec l'expérience, les familles avec trois enfants ou plus sont celles qui déclarent le moins manquer de compétences
- l'adolescence apparaît comme une période plus délicate dans l'éducation, le manque de compétences étant plus prégnant chez les parents d'adolescents
- les parents qui appartiennent aux catégories socio-professionnelles les moins favorisées (sans activités, CSP inférieurs) déclarent plus manquer de compétences
- les familles monoparentales évoquent plus souvent ce sentiment de manque de compétence

¹⁵ De la même manière que pour évaluer la part des parents qui se posent des questions sur l'éducation de leur enfants, nous avons regroupé les modalités « très souvent » et « assez souvent » d'une part, et les modalités « assez rarement » et « très rarement » d'autre part, pour voir quels parents estiment manquer de compétences.

Par contre, il existe une corrélation¹⁶ très forte entre le sentiment de manquer de compétences et le fait de se questionner sur l'éducation des enfants.

<i>En Lignes : Manques de compétences</i>				
<i>En colonne : Questions sur éducation des enfants</i>				
% Colonne	OUI	NON	Total	%
OUI	+++ 324 52%	--- 5 6%	329	46%
NON	--- 300 48%	+++ 79 94%	379	54%
Total	624	84	708	.
%	88%	12%	100	.

46 % des parents estiment manquer de compétences pour élever leurs enfants. Un nombre conséquent de parents déclare donc avoir du mal à assumer leur fonction parentale dans certains domaines particulièrement. Sans qu'il y est un véritable malaise à proprement parler, il est possible d'évoquer tout de même des difficultés pour près d'une famille sur deux.

Le sentiment de manquer de compétences dépend fortement du fait que l'on se pose ou non des questions sur la manière d'élever ses enfants : les parents en questionnement évoquent plus fréquemment un sentiment d'incompétence. Néanmoins tous les questionnements ne sont pas synonymes de manques de compétences.

II.1.3 Des parents qui discutent de leurs difficultés

Dans quelle mesure le sentiment de vivre une situation particulière est-il présent chez les parents ?

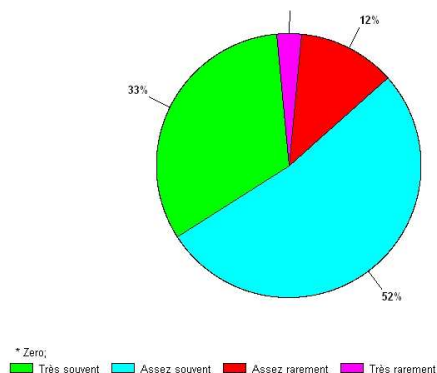
Est-ce que les parents partagent leurs difficultés ? Se sentent-ils isolés ?

Comment se positionnent-ils par rapport aux autres parents ?

¹⁶ La corrélation entre deux variables, dans notre cas le sentiment de manquer de compétences et le fait de se poser des questions sur l'éducation des enfants, est mesurée à partir du test du Khi2. Les symboles + ou - qui apparaissent dans les cases du tableau indique la corrélation et son importance (selon le nombre de symbole).

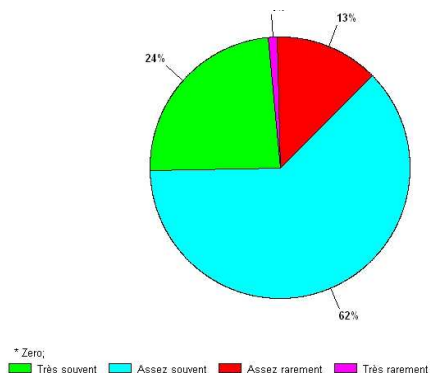
✓ Les échanges entre parents

DISCUSSIONS SUR L'EDUCATION



85% des parents discutent de l'éducation de leurs enfants avec d'autres parents très (33%) ou assez (52%) souvent

DISCUSSIONS SUR LES DIFFICULTES EDUCATIVES



Parmi eux, 86% évoquent les difficultés éducatives qu'ils rencontrent très (24%) ou assez (62%) souvent

Pour la grande majorité des familles, l'éducation des enfants est un sujet qui est partagé avec d'autres parents.

Bien que le pourcentage de parents qui évoquent leurs difficultés éducatives avec les autres soit plus faible, il correspond toujours à une forte majorité de famille.

Les pratiques, expériences, préoccupations liées à l'éducation des enfants sont partagées par les parents, les difficultés rencontrées également mais dans une moindre mesure.

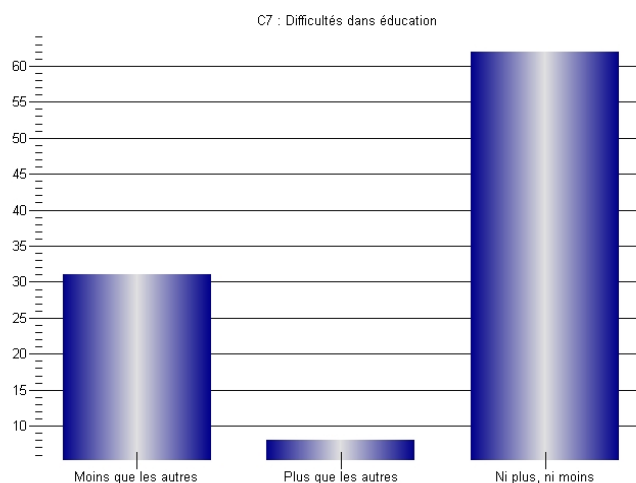
Il reste néanmoins 14% des parents pour lesquels l'éducation des enfants n'est pas souvent, voir très rarement, évoquée dans les conversations.

✓ Le rapport aux autres parents

Nous avons également souhaité savoir à travers cette étude comment les parents se situent vis-à-vis d'autres parents en fonction des difficultés qu'ils éprouvent dans l'éducation. Il s'agit ici d'évaluer le sentiment des parents de vivre une situation différente des autres, de déterminer la proportion de parents qui se sentent plus en difficultés.

Une grande majorité de parents (61%) pensent rencontrer autant de difficultés que les autres dans l'éducation de leurs enfants.

32% pensent avoir moins de difficultés que les autres alors que 7% se sentent en plus grandes difficultés :



Les personnes qui pensent avoir moins de difficultés que les autres :

- partagent peu leurs difficultés avec les autres parents
- se posent proportionnellement moins de questions que les autres
- estiment moins manquer de compétences
- appartiennent plutôt aux catégories socio-professionnelles ouvriers ou employés

A l'inverse, les parents qui estiment avoir plus de difficultés que les autres :

- se posent plus de questions sur l'éducation de leurs enfants
- assument plus souvent seuls la charge de leurs enfants
- estiment beaucoup plus manquer de compétences¹⁷ comme le montre le graphique ci-dessous :

<i>En Ligne Difficultés ressenties dans éducation</i>				
<i>En Colonne Manques de compétences</i>				
	OUI	NON	Total	%
Moins que les autres	-- 78 26%	++ 120 34%	198	31%
Plus que les autres	+++ 33 11%	--- 17 5%	50	8%
Ni plus, ni moins	. 185 63%	. 214 61%	399	62%
Total	296	351	647	.
%	46%	54%	100	.

¹⁷ Les symboles + ou – qui apparaissent dans les cases du tableau indique la corrélation et son importance (selon le nombre de symbole) au vu du test du KHI2

7% des parents ont le sentiment de vivre une situation plus difficile que les autres parents.

Ce sentiment de difficultés est renforcé dans le cas de monoparentalité, de questionnements fréquents et de sentiment d'incompétence.

II.1.4 Un soutien important des amis et de la famille

Dans quelle mesure les parents manifestent-ils le besoin de chercher un conseil ou une aide ?

Dans ce cas, font-ils appel à une personne extérieure ou se tournent-ils plutôt vers la famille ou les amis ?

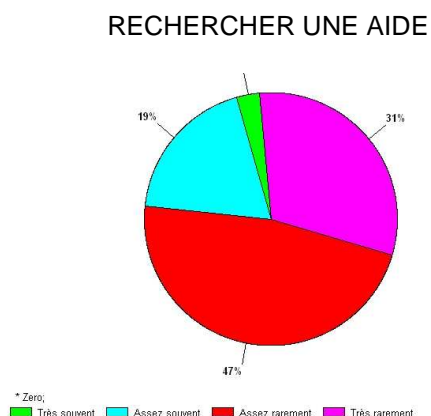
✓ Comportement des parents en cas de difficultés

Les parents arrivent-ils à gérer la situation eux-mêmes en cas de difficultés ou de problèmes ? Recherchent-ils conseil ? Se sentent-ils démunis ?

Telles sont les trois questions qui ont été posées à notre échantillon, il en ressort que :

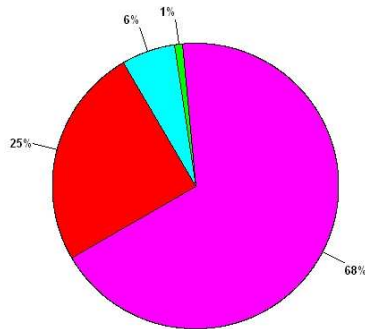


Seul 3% des parents déclarent ne pas savoir gérer la situation en cas de difficultés alors que 97% d'entre eux parviennent à gérer la situation très ou assez souvent



22% recherchent très ou assez souvent une aide extérieure en cas de difficultés pour 78% qui ne font appel à une aide que rarement

NE PAS SAVOIR QUOI FAIRE



* Zero;
 Trés souvent Assez souvent Assez rarement Trés rarement

7% ne savent pas quoi faire en cas de difficultés, et notamment les familles monoparentales, les familles qui estiment manquer de compétences et celles qui éprouvent des difficultés dans l'éducation de leurs enfants
93% des parents ne sont confrontés qu'assez ou très rarement à une incapacité

Les parents, en grande majorité, « assurent » leur fonction parentale et ne font que peu appel à une aide extérieure.

Malgré des questionnements importants et le sentiment de manquer de compétences pour certains, les parents exercent leurs responsabilités et gèrent eux-mêmes les situations difficiles.

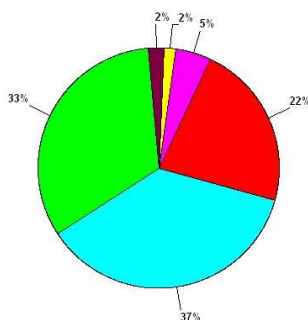
Les familles qui sont démunies et ne savent pas quoi faire en cas de difficultés sont caractérisées par la monoparentalité, des difficultés éducatives plus importantes et un sentiment d'incompétence.

Seul un parent sur cinq fait appel à une aide extérieure en cas de difficultés, les autres faisant seuls face à la situation.

En effet, toutes les familles ne sont pas égales face à la demande d'aide et plusieurs raisons peuvent expliquer ce faible recours à une aide extérieure : inutilité, stigmatisation, méconnaissance...

✓ Vers qui les parents se tournent-ils lorsqu'ils recherchent une aide ?

AIDE EXTERIEUR



* Zero;
 Famille Amis, connaissances Intervenants extérieurs
 Vous ne cherchez pas à obtenir un conseil/une aide Vous ne savez pas où chercher un conseil/une aide
 Autres

37% se font conseiller par des amis et 33% par des membres de la famille,

22% prennent contact avec un intervenant extérieur, donc un « professionnel » de la problématique rencontrée

5% ne sont pas en recherche d'aide

2% ne savent pas où demander de l'aide

2% utilisent des supports écrits ou visuels (Internet, ouvrages, télévision...)

Donc 70% des parents se tournent vers des personnes proches, de confiance lorsqu'ils font appel à une aide extérieure s'ils sont confrontés à des difficultés éducatives.

De manière plus précise, il apparaît que les parents d'enfants de moins de 6 ans se tournent plus volontiers vers les membres de leur famille pour chercher une aide.

De façon attendue, les familles qui se posent rarement des questions sur l'éducation de leurs enfants et qui estiment avoir assez de compétences sont celles qui ne cherchent pas à obtenir un conseil ou une aide, la cause est alors l'inutilité.

A l'inverse, une forte proportion de parents qui ne savent pas à qui s'adresser en cas de difficultés sont aussi les familles qui manquent de compétences.

Le sentiment d'isolement est donc important pour ces familles.

De même, les parents qui rencontrent plus de difficultés que les autres dans l'éducation de leurs enfants sont ceux qui font le moins appel à une aide extérieure.

La proportion de parents qui ne savent pas où chercher de l'aide est trop faible pour permettre des croisements statistiques. Il est donc impossible de décrire plus précisément le profil de ces familles.

La majorité des parents assurent leur rôle et responsabilités et sont soutenus par des proches.

Manques de compétences, difficultés importantes, monoparentalité et absence d'aide extérieure sont cumulés dans certaines familles, ce qui accentue les problématiques liés à l'exercice de la fonction parentale.

II.1.5 Quelques parents très isolés

Pour tenter d'évaluer le sentiment d'isolement vécu et/ou ressenti par les parents, nous avons retenus différents indicateurs :

- les parents partagent-ils leur expérience, leurs problèmes avec d'autres ?
- les parents confrontés à des difficultés savent-ils quoi faire ou vers qui se tourner en cas de besoin ?

15 % des parents déclarent n'avoir que rarement des conversations avec d'autres parents.

Et parmi les 85% qui discutent de l'éducation, 14% n'abordent pas les difficultés qu'ils rencontrent.

Soit plus d'un parent sur quatre qui ne partagent pas ses difficultés éducatives avec d'autres, sur le modèle du partage d'expérience, soit parce qu'il ne communique pas, soit parce que les difficultés ne sont pas abordées.

7% des parents reconnaissent que souvent ils ne savent pas quoi faire lorsqu'ils sont confrontés à des problèmes.

Parallèlement, 3% des parents ne savent pas vers qui se tourner pour avoir une aide ou un conseil pour gérer une situation difficile.

Une forte corrélation existe entre ces deux variables : **les parents qui ne savent pas où chercher de l'aide se retrouvent plus que les autres dans une situation où ils ne savent pas quoi faire.**

Ce sont donc les mêmes familles qui cumulent les problématiques d'isolement.

De nombreuses familles du département se retrouvent isolées dans l'exercice de leur fonction parentale.

Cet isolement se caractérise par l'absence d'entourage familial et amical, le non-recours à une aide extérieure et l'impuissance à gérer une situation difficile.

Toutefois comme il a été montré précédemment, il est difficile de déterminer statistiquement le profil des familles isolées.

Néanmoins, quelques tendances ont été révélées : **il s'agit plutôt de familles monoparentales, de familles qui s'interrogent sur leurs capacités éducatives, qui ne sont pas aidées et soutenues dans leur fonction parentale, qui sont confrontées à des difficultés en matière d'éducation et qui éprouvent un sentiment d'incompétence et d'impuissance.**

II.2 La demande d'aide : une démarche singulière

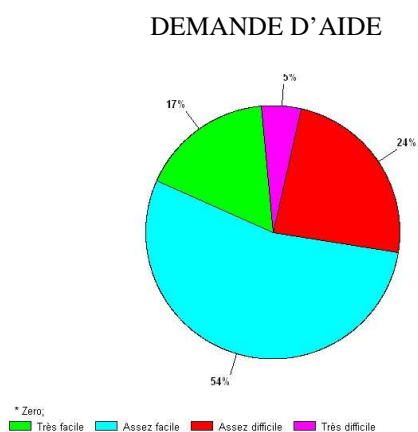
Après avoir vu comment les parents se situent vis-à-vis de l'éducation de leurs enfants, nous nous intéressons maintenant à la manière dont ils perçoivent la demande d'aide.

Comment les parents considèrent-ils le fait de demander de l'aide, d'étaler leurs problèmes hors du cercle restreint de la famille ?

Est-il facile de demander de l'aide ou cela signifie-t-il un sentiment d'impuissance, une incapacité à assumer son rôle de parent ?

La demande d'aide est-elle perçue comme une marque de faiblesse ou au contraire comme une marque de responsabilité ?

II.2.1 Des inégalités face à la demande d'aide



17% des parents trouvent très facile de demander de l'aide et pour 54% c'est assez facile.

Inversement 24% estiment que cette démarche est assez difficile et 5% très difficile

Pour plus de deux tiers des parents, la demande d'aide est plutôt facile. Mais pour les autres (29%) cette démarche s'avère difficile.

La demande d'aide est donc globalement bien perçue, néanmoins le fait de solliciter une aide est plus ou moins facile selon la composition de la famille et les difficultés déjà rencontrées :

- Les employés et les ouvriers trouvent cette démarche plus difficile que les parents appartenant à d'autres catégories socioprofessionnelles
- Les parents qui pensent manquer de compétences ont plus de mal à demander de l'aide, alors même que ce sont eux qui en ont le plus besoin
- Plus les parents pensent avoir des difficultés éducatives, moins la demande d'aide est facile

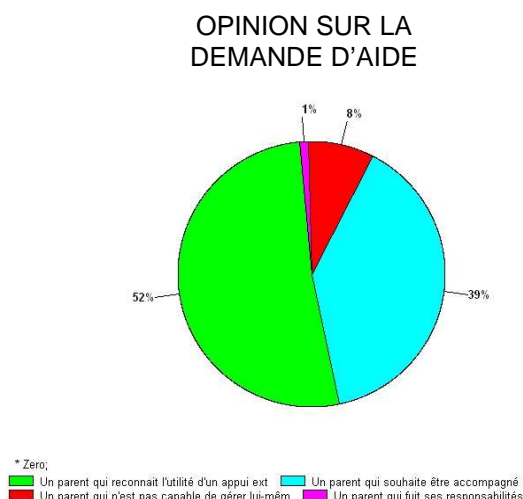
Appartenir à une CSP « inférieure », manquer de compétence et avoir des difficultés éducatives rend la demande d'aide difficile.

La démarche apparaît donc plus facile pour les parents qui en ont le moins besoin. Les parents les plus en difficultés sont ceux qui ont le plus de mal à trouver ou à recourir à une aide.

Ce résultat confirme les différentes recherches qui ont été menées sur le non-recours¹⁸ qui montrent que les populations les plus touchées par le non-recours sont celles en situation précaire en raison d'un manque d'information, de la méconnaissance des dispositifs, de la complexité de la démarche, des sentiments d'humiliation, de stigmatisation ou de dévalorisation qui peuvent être ressentis.

De manière générale, demander de l'aide demande d'être informé sur les dispositifs, mais cela comporte aussi un « coût » psychologique qui fait que certains renoncent car la demande apparaît trop compliquée ou trop humiliante¹⁹.

II.2.2 Une vision positive de la démarche



91% des personnes interrogés ont une opinion positive des parents qui font appel à un soutien ou à un accompagnement à l'extérieur : pour 52% il s'agit de parents qui reconnaissent l'utilité d'un appui et pour 39% de parents qui souhaitent être accompagnés

8% pensent qu'il s'agit de parents qui ne sont pas en capacité de gérer la situation. Pour 1% de l'échantillon, ce sont des parents qui fuient leurs responsabilités

Le fait de demander de l'aide n'est pas stigmatisant.

Les parents estiment même plutôt que la demande d'aide est un signe de responsabilité plus que de faiblesse.

Quelques précisions sur ces chiffres :

- Les parents qui appartiennent à des CSP supérieurs ont plus tendance que les autres à avoir une perception négative des parents qui sollicitent une aide

¹⁸ Cf les travaux de l'Observatoire des non-recours aux droits et aux services (ODENOR).

¹⁹ FABRY Philippe, Le non-recours aux services de l'Etat : mesure et analyse d'un phénomène méconnu, 2002.

- Les parents qui se posent le plus de questions sur l'éducation ont une opinion positive de la demande d'aide et inversement les parents qui se posent peu de questions sur l'éducation ont une image plutôt négative de cette démarche

La demande d'aide recueille donc une opinion générale positive mais ce n'est pas pour autant une démarche facile pour toutes les familles et, notamment, pour celles qui auraient besoin d'une aide pour faire face à leurs difficultés éducatives.

L'isolement relevé en termes de manques de compétences et manque de soutien dans le cas de difficultés éducatives, est encore renforcé par le fait que ces parents font plus difficilement appel à une aide extérieure.

Pour aider les parents et les soutenir en cas de difficultés, de nombreux dispositifs existent. Mais au vu de ces résultats, il convient de voir si ces dispositifs sont utilisés et par qui.

II.3 Une faible mobilisation des structures de soutien à la fonction parentale

Les structures et les actions de soutien à la fonction parentale se sont développées à l'issue de la Conférence de la Famille de 1999 qui a conduit à la création des REAAP (réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents).

Ces structures, bien qu'ayant fait l'objet de bilans très positifs, restent à ce jour peu mobilisées par les parents. L'enquête a donc aussi pour objet d'interroger l'utilisation et la représentation que les parents se font de ces structures.

II.3.1/ Les actions individuelles privilégiées en cas de difficultés

Il s'agit ici de déterminer quelle vision les parents ont des différentes activités qui peuvent être proposées dans le cadre des REAAP ; actions qui privilégient la valorisation des compétences des parents par la co-construction et la restauration de la confiance en leurs capacités.

Pour cette enquête, quatre types d'actions proposées par les REAAP ont été retenus :

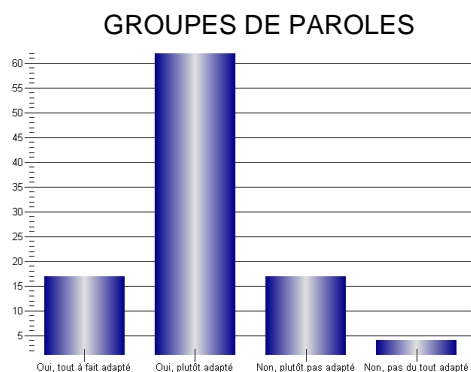
- les groupes de parole pour parents
- les conférences-débats
- les ateliers parents-enfants
- les entretiens individuels

La présence ou non de l'enfant, le rôle actif ou passif du parent, la présence d'autres parents dans la structure, le rôle des professionnels varient selon l'activité.

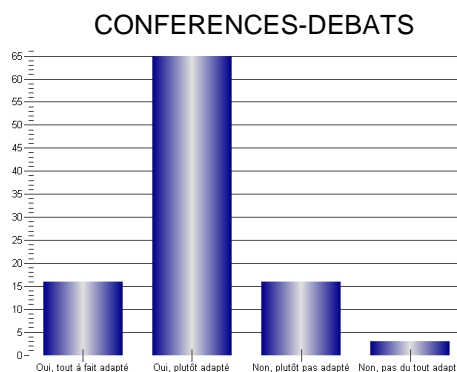
Il s'agit donc de voir quels types d'actions sont privilégiés par les parents.

- ✓ Une opinion très positive des activités proposées dans le cadre des structures de soutien à la fonction parentale

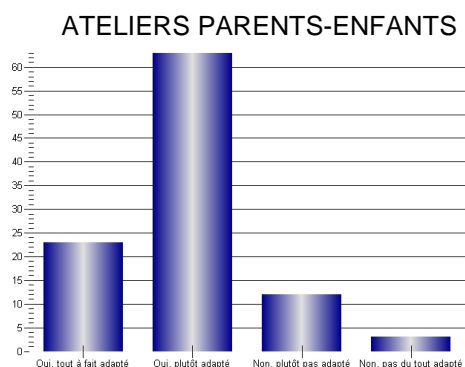
Les parents estiment que les activités proposées sont adaptées en cas de difficultés dans l'exercice de leur parentalité, de manière générale, même si certaines le sont plus que d'autres :



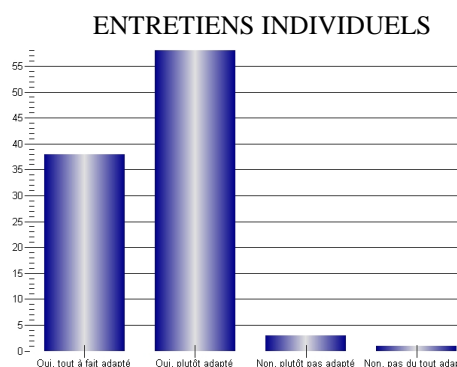
79% des parents trouvent les groupes de parole tout à fait ou plutôt adaptés



81% déclarent que les conférences-débats sont tout à fait ou plutôt adaptées



85% trouvent les ateliers parents-enfant tout à fait ou plutôt adaptés



96% trouvent les entretiens individuels tout à fait ou plutôt adaptés

Concernant les groupes de parole et les conférences-débats, l'âge des enfants, la catégorie socioprofessionnelle, le sentiment de manquer de compétences ou encore les difficultés rencontrées dans l'éducation des enfants n'ont pas d'influence de sur l'opinion que les parents portent à ces deux types d'activités.

Par contre, pour les ateliers parents-enfants, des différences d'opinion sont présentes. Ces ateliers apparaissent moins adaptés aux familles appartenant aux CSP ouvriers et employés, à l'inverse des professions intermédiaires qui les privilégient. De même, les ateliers semblent plus appropriés pour aider les parents qui ont des enfants scolarisés, d'un âge intermédiaire (6-10 ans). Par contre, les ateliers parents-enfants ne sont pas du tout adaptés pour régler les difficultés liées à l'adolescence.

Enfin, les parents qui pensent rencontrer moins de problèmes que les autres en matière d'éducation trouvent ces ateliers plus adaptés.

De manière générale, **les entretiens individuels représentent la solution de soutien la plus plébiscitée par les parents parmi les quatre proposées.**

Mais la catégorie socioprofessionnelle a une grande influence sur l'opinion que les parents ont des entretiens individuels : ils sont très adaptés pour les parents

appartenant aux CSP « supérieures » mais ne le sont pas du tout pour ceux appartenant aux CSP « inférieures ».

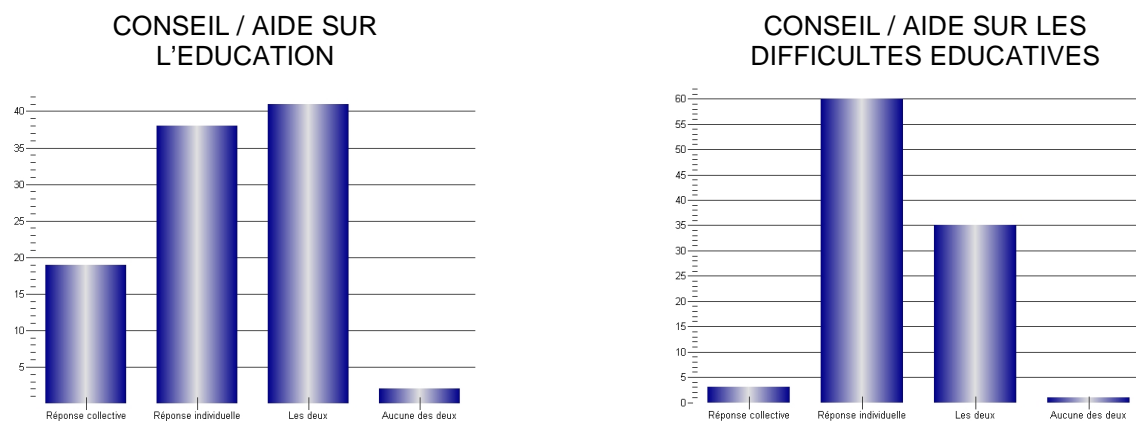
Ce fort marquage peut être mis en lien avec la situation de face à face dans laquelle les parents se sentent disqualifiés, incompetents, éprouvent un sentiment d'infériorité par rapport au professionnel qui leur fait face et qui représentent le savoir et l'autorité.

✓ Des solutions variables en fonction du problème

Tous les types de soutien à la fonction parentale recueillent l'approbation des parents. Néanmoins les activités individuelles sont celles qui satisfont le plus les parents, devant les activités de groupes.

Ce point est à mettre en lien avec le type de réponse souhaité en fonction du problème rencontré :

- 38% des parents pensent qu'une réponse individuelle est plus adaptée pour conseiller/aider les parents dans leur fonction éducative, contre 19% qui optent pour une réponse collective et 41% pour les deux types de réponse.
- Les réponses sont très différentes dès lors qu'il s'agit de traiter des difficultés éducatives puisque 60% des parents préfèrent une réponse individuelle pour seulement 3% une réponse collective, et 35% trouvent les deux types de réponses adaptés



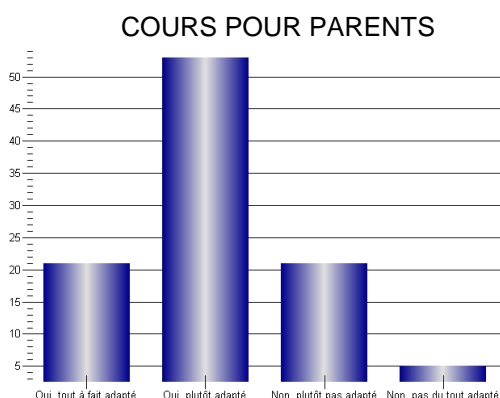
Le sentiment de manquer de compétences ou d'avoir des problèmes dans l'éducation de ses enfants n'a pas de conséquences sur le type de solution privilégiées pour aider et conseiller les parents dans leur rôle.

Par contre, lorsqu'il s'agit plus précisément de conseiller des parents confrontés à des difficultés, ceux qui ont le moins de problèmes privilégient une réponse collective alors que les parents qui pensent avoir autant de problème que les autres préfèrent une réponse individuelle.

Les actions collectives recueillent moins l'adhésion des parents s'il existe des difficultés en termes d'éducation, elles ont plus vocation à intervenir dans une phase préventive basée sur l'information et le conseil. Les actions individuelles, inversement, sont privilégiées en cas de problèmes dans l'exercice de la fonction parentale.

II.3.2/ Les « Cours pour les parents »

Les Cours pour parents ont pour objectif d'apprendre aux parents des conduites-types à adopter. Ces Cours n'appartiennent pas aux réseaux d'écoute et de soutien à la fonction parentale. En effet, la logique en est différente dans la mesure où il s'agit d'apprendre à être parents et non de construire ensemble une compétence.



74% des parents estiment que les cours pour parents sont tout à fait ou plutôt adaptés pour conseiller et aider les parents dans leur fonction parentale

De manière plus affinée :

- Les personnes qui appartiennent aux CSP « supérieurs » y sont proportionnellement plus favorables
- Ces cours sont plus adaptés pour les parents d'enfants de moins de 10 ans, mais beaucoup moins pour les problématiques liées à l'adolescence
- Les cours pour parents sont particulièrement adaptés aux parents qui manquent de compétences. Le métier de parent nécessiterait alors un véritable apprentissage.
- Ce sont les parents qui rencontrent le moins de difficultés dans leur éducation qui trouvent ces cours les plus adaptés. On retrouve ici le même résultat que pour les autres structures de soutien à la fonction parentale présentées ci-dessus.

L'opinion sur l'adaptation des Cours des parents est légèrement moins importante que les dispositifs de soutien à la fonction parentale. Néanmoins, avec 74% d'opinions favorables, ils restent largement plébiscités par les parents.

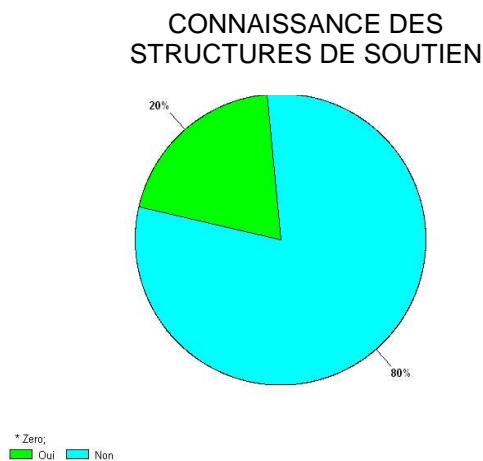
Les cours pour parents apparaissent donc comme un des moyens pour soutenir les parents dans leur fonction éducative.

Les différences qui existent, en termes de démarche et de fonctionnement, entre les structures de soutien à la fonction parentale et les cours pour parents ne sont pas soulevées par les parents.

II.3.3/ Des actions de soutien peu connues et peu mobilisées

Les parents connaissent-ils le principe des structures de soutien et notamment leur logique d'échange, de partage, de co-construction ?

- ✓ Très peu de parents connaissent l'existence même des structures de soutien à la fonction parentale...



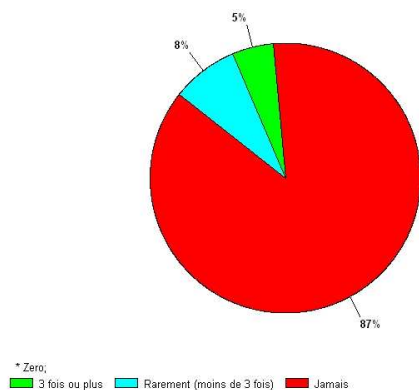
80% des parents n'ont pas connaissance des structures de soutien à la fonction parentale

Les croisements effectués ne permettent pas de définir un profil de parents qui connaîtrait mieux ou au contraire moins ces structures. Il n'y a pas de corrélation significative, seules quelques tendances se dessinent :

- les « urbains » connaissent moins les structures de soutien que les « ruraux »
- les personnes sans activités ou occupant une profession intermédiaire en ont plus connaissance que les parents occupant d'autres métiers

- ✓ ... et une proportion encore plus faible les utilise ou les a utilisé

UTILISATION DES STRUCTURES DE SOUTIEN



Seul 13% des parents déclarent avoir déjà eu recours à une structure de soutien à la fonction parentale

En termes d'utilisation effective des structures de soutien à la fonction parentale :

- Les « urbains » les ont légèrement plus utilisés que les « ruraux » alors même qu'ils semblent en avoir moins connaissance. La proximité peut alors être un élément d'explication
- Les ouvriers et employés ont significativement moins eu recours à ces structures que les autres CSP. Ce qui confirme une nouvelle fois les résultats sur le non-recours des populations précarisées
- Les parents de jeunes enfants (moins de 6 ans) les ont légèrement moins fréquentées
- Les difficultés rencontrées dans l'éducation et le manque de compétence n'ont pas d'influence sur l'utilisation de ces structures

La proximité des structures, l'âge des enfants, la catégorie socioprofessionnelle à laquelle les parents appartiennent déterminent l'utilisation ou non des structures de soutien à la fonction parentale.

Il est également important de noter le décalage entre l'opinion très positive que les parents ont des différents dispositifs de soutien à la parentalité qu'ils jugent adaptés pour aider les parents, et leur faible recours à ces mêmes dispositifs.

- ✓ Comment expliquer cette faible participation des parents aux structures de soutien à la fonction parentales ?

La question du non-recours est primordiale, elle interroge l'efficacité et l'efficience des dispositifs : est-ce que les politiques impulsées atteignent les populations à qui elles sont destinées ?

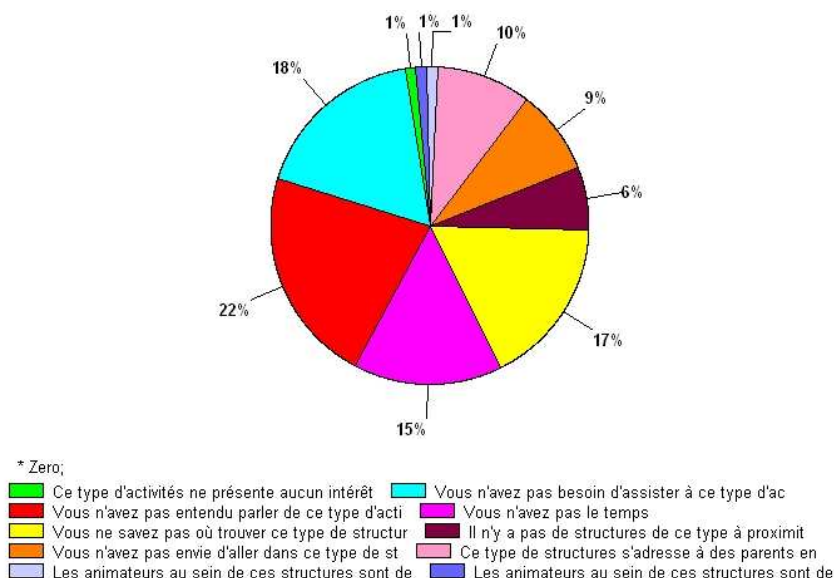
Or, les populations les premières concernées par le non-recours sont celles en situation précaire qui méconnaissent les dispositifs.

Par ailleurs, l'adhésion ou la non adhésion des parents à ce qui leur est proposé relève d'un choix plus ou moins contraint : quel est l'accessibilité des dispositifs sur un plan pratique (lieu, horaires...) ? Quel le maillage territorial de l'offre ? Quel est l'intérêt et la légitimité des structures de soutien pour les parents ?

Selon l'enquête, les principales raisons évoquées pour la non-participation aux structures de soutien sont :

- 22% des parents n'ont pas entendu parler de ce type d'activité
- 18% des parents déclarent ne pas avoir besoin d'assister à ce type d'activité
- 17% ne savent pas où trouver ces structures
- 15% n'ont pas le temps d'y aller
- 10% estiment que ces structures s'adressent à des parents en grande difficulté
- 9% n'ont pas envie d'y aller
- 6% ne disposent pas de structures à proximité
- 1% pensent que ces structures ne présentent aucun intérêt
- 1% n'y vont pas car les animateurs sont des travailleurs sociaux
- 1% n'y vont pas car les animateurs sont des psychologues

RAISONS DE LA NON PARTICIPATION
AUX ACTIONS DE SOUTIEN



En résumé²⁰ :

- **La méconnaissance ou les raisons contextuelles (manque de temps, éloignement...) sont évoquées à hauteur de 69 %**
- **33% des parents mettent en avant une opposition de principe (pas d'intérêt, pas envie, non concernés, rejet des animateurs)**
- **33% déclarent ne pas avoir besoin de ces structures**

80% des parents ne connaissent pas les structures de soutien à la fonction parentale et 52% donnent cette méconnaissance comme raison de leur non recours.

La communication autour de ces dispositifs apparaît comme un enjeu important pour répondre au déficit d'information soulevé par les parents.

Le non recours ne s'explique pas par la présence de professionnels sociaux et psychologues dans les structures. Nous avons fait l'hypothèse que leur présence pouvait engendrer une relation déséquilibrée et stigmatisante pour les usagers des structures. Cela ne semble pas être le cas puisque seuls 2% des parents sont gênés par l'image que ces structures et leurs intervenants peuvent renvoyer.

Les parents ne sont pas a priori dérangés par cette professionnalisation des structures ou tout au moins, ce n'est pas la raison qui explique leur faible participation.

✓ Comment mobiliser les parents ?

Existe-t-il des lieux ou des professionnels qui favoriseraient le recours à ce type de structures ?

- Dans quels lieux les structures de soutien devraient-elles se développer pour favoriser la participation des parents :

	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Total</i>
<i>Mairie</i>	41%	59%	663
<i>Ecole</i>	64%	36%	674
<i>Club de sports</i>	29%	71%	667
<i>Centre social</i>	33%	67%	664
<i>Espace culturel</i>	44%	56%	666
<i>Café</i>	13%	87%	665
<i>Association</i>	47%	53%	664

²⁰ Le cumul des pourcentages est supérieur à 100% dans la mesure où les parents avaient la possibilité de donner trois raisons pour expliquer leur non participation à ces structures de soutien.

Il n'y a pas de lieu vraiment propice à ce type d'activités, si ce n'est l'école qui représente le seul endroit qui pourrait encourager majoritairement les parents à participer.

En effet, l'école représente encore aujourd'hui un lieu légitime d'éducation, de construction de l'enfant. Parents et enseignants contribuent ensemble à la socialisation de l'enfant. Les structures associatives, culturelles ou sportives dans lesquelles les enfants participent à des activités extra-scolaires sont également des lieux de socialisation mais ne sont pas forcément considérés comme telles par les parents.

Les lieux qui ont une connotation spécifique, sans lien direct avec la fonction parentale (café, club de sport) ne sont pas du tout adaptés aux yeux des parents pour développer les dispositifs de soutien.

- Quels sont les intervenants qui engageraient les parents à participer ?

	Oui	Non	Total
<i>Psychologue</i>	68%	32%	678
<i>Médecin généraliste</i>	40%	60%	678
<i>Médecin spécialiste</i>	59%	41%	676
<i>Educateur</i>	60%	40%	677
<i>Assistant social</i>	39%	61%	674
<i>Enseignant</i>	48%	52%	678
<i>Parent</i>	50%	50%	676

La présence de psychologues, éducateurs et médecins spécialisés serait susceptibles d'encourager les parents à venir participer aux dispositifs (pour plus de la moitié de l'échantillon).

Paradoxalement, l'enseignant n'a pas à être présent (seuls 48% des parents y sont favorables) dans ces structures alors même que les parents privilégie l'école en termes de lieu.

De la même manière, la présence de parents, qui est la spécificité même des dispositifs proposés par le REAAP (faire avec le parent) ne semble pas un élément prépondérant, le parent n'étant cité qu'après les « experts » (psychologue, éducateur, médecin spécialiste).

Donc, plus que le lieu ou les professionnels présents dans les structures de soutien à la fonction parentale, c'est bien leur connaissance, reconnaissance et efficacité qui sont interrogées.

Méconnaissance, inutilité, faible accessibilité engendrent une faible fréquentation et mobilisation.

Il est également nécessaire de s'interroger sur les potentiels utilisateurs (ceux qui en ont une vision positive) qui ne sont pas à priori les premiers concernés dans la mesure où les familles qui ont besoin d'un soutien sont celles qui ne font pas appel à une aide ou qui ne savent pas où la trouver. Une des raisons de la faible mobilisation des structures de soutien à la fonction parentale viendrait du fait que les familles susceptibles de participer sont celles qui en ont le moins besoin. En effet, les structures de soutien à la fonction parentale reposant sur le principe de libre adhésion

des parents, leur faible fréquentation peut s'expliquer par le fait que les parents qui adhère au dispositif et qui sont susceptibles d'y avoir recours sont ceux qui n'en ont pas besoin.

La question de la lisibilité des structures, autant en termes physique qu'en termes d'action, ainsi que leur légitimité sont posées.

CONCLUSION

La majorité des parents, même s'ils sont en questionnement et manquent parfois de compétences, n'éprouvent pas de grandes difficultés dans l'exercice de leur fonction parentale.

Pour autant certaines familles sont confrontées à un isolement qui accentue leur sentiment de difficultés et d'incapacité. Cet isolement se caractérise par l'absence d'entourage familial et amical, le non-recours à une aide extérieure et l'impuissance à gérer une situation difficile.

Monoparentalité, précarité, dévalorisation, adolescence sont des éléments qui accentuent les difficultés.

Le fait de demander de l'aide ne semble pas une démarche stigmatisante, au contraire puisque 91% des parents ont une opinion positive des parents qui recherchent un accompagnement. Cette démarche est donc plus le reflet de responsabilité que de faiblesse.

La demande d'aide recueille donc une opinion générale positive mais ce n'est pas pour autant une démarche facile pour toutes les familles et, notamment, pour celles qui auraient besoin d'une aide pour faire face à leurs difficultés éducatives.

Les structures de soutien sont, par ailleurs, peu connues et peu mobilisées par les parents. Plus que le lieu ou les professionnels présents dans les structures de soutien à la fonction parentale, c'est bien leur connaissance, reconnaissance et efficacité qui sont interrogées.

Méconnaissance, inutilité, faible accessibilité engendrent une faible fréquentation et mobilisation.

Il est important de noter également que les familles susceptibles de participer, qui adhèrent à la logique des REAAP (partage, co-construction,...), sont celles qui à priori en ont le moins besoin. Alors que parallèlement, les parents qui sont confrontés à des difficultés éducatives ou qui se sentent incompetents sont moins enclin à bénéficier ou à faire appel à une aide extérieure.

Ces résultats posent donc la question de la lisibilité des structures, autant en termes physique qu'en termes d'action, ainsi que leur légitimité aux yeux des parents.

En termes de préconisations, le développement de la communication autour des différentes actions mise en place demande à être développé. Toutefois le principal problème reste celui des familles cibles de cette communication. En effet, les structures de soutien sont accessibles et destinées à tous. Cependant il est nécessaire de s'interroger sur l'éventuelle participation des parents qui assurent leur fonction parentale sans difficulté majeure, ainsi que sur les risques de stigmatisation liés à une communication trop ciblée.

L'enjeu est donc de parvenir à mobiliser les parents en réel besoin sans en faire des structures connotées « parents en difficultés ».

BIBLIOGRAPHIE

Actes du séminaire, Déconstruire le social. La parentalité en question, Pratiques Sociales, 2002

ARIES Philippe, L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime, 1973

BETTELHEIM Bruno, Pour être des parents responsables, 1987

Circulaire de la Délégation Interministérielle à la Famille du 13 février 2006, relative aux REAAP

CNAF, Comité de pilotage national des REAPP, décembre 2005

FABRY Philippe, Le non-recours aux services de l'Etat : mesure et analyse d'un phénomène méconnu, 2002

FIZE Michel, La famille, Paris, Le Cavalier Bleu, 2005

MARTIN Claude, La parentalité en question, Perspectives sociologiques, avril 2003

NOSMAS Jean-Patrice, ROUSILLE Bernadette, Evaluation des REAPP après 5 ans d'existence, IGAS, 2004

Observatoire des non-recours aux droits et aux services (ODENOR), Le non-recours aux droits et services : éléments pour une grille d'analyse, 2008.

PIOLI David, Le soutien à la parentalité : entre émancipation et contrôle, Revue pluridisciplinaire de recherche, 2006.

Qu'est-ce que la parentalité ?, Réseau de Réussite Scolaire, stage 2006-2007

ANNEXES

LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT

Madame, Monsieur,

Depuis plus de 60 ans, les Unions Départementales des Associations Familiales (UDAF) représentent l'ensemble des familles auprès des pouvoirs publics. Chargées par la loi de cette mission, elles sont en contact régulier avec les élus, les administrations, les institutions et associations œuvrant dans le cadre de la politique familiale.

L'UDAF de Haute-Garonne, porte-parole officiel, représente l'ensemble des familles du département. Elle est ainsi force de proposition dans la définition de la politique familiale. Elle gère également des services (tutelles, crèches) et défend les intérêts des familles en justice.

Pour pouvoir assurer ce rôle l'UDAF 31 a besoin de mieux connaître les familles, leurs opinions et leurs besoins.

Aussi l'UDAF 31 a décidé de mettre en place un observatoire départemental. Il s'agit d'interroger des familles, de manière **anonyme**, sur des sujets les concernant.

C'est pourquoi nous vous adressons aujourd'hui ce questionnaire. Par cette enquête nous voulons comprendre **comment vous vivez au quotidien votre rôle de parent et quelles sont les actions qui pourraient vous être utiles.**

En nous retournant ce questionnaire, vous nous permettrez de mieux vous représenter, vous défendre et de suggérer de nouvelles propositions.

Nous vous rappelons que l'enquête est totalement anonyme, que les questionnaires ne seront pas communiqués et que seuls des résultats généraux issus de traitements statistiques seront publiés.

Il faut environ 15 minutes pour remplir le questionnaire.

Il doit être renvoyé dans l'enveloppe T ci-jointe (déjà affranchie) sous 3 semaines (date limite de retour le **21 mai 2008**).

Pour toute question ou renseignement complémentaire, vous pouvez nous contacter au 05 61 13 13 82 ou à pif@udaf31.fr

Ce questionnaire est anonyme, cependant si vous le désirez, une personne de l'UDAF peut prendre contact avec vous pour vous donner des renseignements complémentaires concernant :

Le logement Le surendettement La défense du consommateur L'éducation des enfants La création de services La défense du service public Le soutien aux personnes âgées

Merci de nous retourner ce coupon, avec le questionnaire, dans l'enveloppe T

NOM – PRENOM :

ADRESSE :

.....

TELEPHONE – MAIL :

OBSERVATOIRE DES FAMILLES
Questionnaire « La vie de parent au quotidien »

Mieux vous connaître, mieux vous comprendre, c'est aussi mieux défendre les intérêts des familles du département.

Avec ce questionnaire, notre préoccupation est de savoir comment vous vivez au quotidien votre rôle de parent. C'est également un moyen pour nous de savoir quelles sont les actions qui pourraient vous être utiles.

Nous vous invitons donc à remplir ce questionnaire et à nous le retourner dans l'enveloppe T-jointe sous 3 semaines.

Q1- Avez vous des enfants âgés de moins de 19 ans ?

OUI

NON → **FIN DU QUESTIONNAIRE**

Q2- Est-ce que vous vivez ?

(1) En couple (marié, pacsé, en union libre)

(2) Seul → (1) Célibataire

(2) Veuf(ve)

(3) Divorcé(e) ou séparé(e)

PARTIE 1 – Votre perception et votre expérience du rôle de parent

Q3- En pensant à vos relations avec vos enfants, à leurs comportements ou à leurs réactions, êtes vous d'accord pour dire que l'éducation des enfants, c'est :

(1 réponse par ligne)

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
Beaucoup d'interrogations	(1) <input type="checkbox"/>	(2) <input type="checkbox"/>	(3) <input type="checkbox"/>	(4) <input type="checkbox"/>
Beaucoup d'inquiétudes	(1) <input type="checkbox"/>	(2) <input type="checkbox"/>	(3) <input type="checkbox"/>	(4) <input type="checkbox"/>
Beaucoup de difficultés	(1) <input type="checkbox"/>	(2) <input type="checkbox"/>	(3) <input type="checkbox"/>	(4) <input type="checkbox"/>
Beaucoup de stress	(1) <input type="checkbox"/>	(2) <input type="checkbox"/>	(3) <input type="checkbox"/>	(4) <input type="checkbox"/>

Q4- Voici différents sujets d'interrogations que peuvent avoir les parents par rapport à l'éducation de leurs enfants. En ce qui vous concerne, est-ce qu'il vous arrive de vous poser des questions :

(1 réponse par ligne)

	Très souvent	Assez souvent	Assez rarement	Très rarement
Sur la santé/l'hygiène de vos enfants	(1) <input type="checkbox"/>	(2) <input type="checkbox"/>	(3) <input type="checkbox"/>	(4) <input type="checkbox"/>
Sur les comportements de vos enfants	(1) <input type="checkbox"/>	(2) <input type="checkbox"/>	(3) <input type="checkbox"/>	(4) <input type="checkbox"/>
Sur la façon d'épauler vos enfants	(1) <input type="checkbox"/>	(2) <input type="checkbox"/>	(3) <input type="checkbox"/>	(4) <input type="checkbox"/>
Sur la façon de vous comporter avec vos enfants	(1) <input type="checkbox"/>	(2) <input type="checkbox"/>	(3) <input type="checkbox"/>	(4) <input type="checkbox"/>

Q5- Et est-ce qu'il vous arrive de **penser que vous manquez de connaissances** :

(1 réponse par ligne)	Très souvent	Assez souvent	Assez rarement	Très rarement
Pour garantir la santé/l'hygiène de vos enfants	(1) <input type="checkbox"/>	(2) <input type="checkbox"/>	(3) <input type="checkbox"/>	(4) <input type="checkbox"/>
Pour interpréter les comportements de vos enfants	(1) <input type="checkbox"/>	(2) <input type="checkbox"/>	(3) <input type="checkbox"/>	(4) <input type="checkbox"/>
Pour savoir comment épauler vos enfants	(1) <input type="checkbox"/>	(2) <input type="checkbox"/>	(3) <input type="checkbox"/>	(4) <input type="checkbox"/>
Pour savoir comment vous comporter avec vos enfants	(1) <input type="checkbox"/>	(2) <input type="checkbox"/>	(3) <input type="checkbox"/>	(4) <input type="checkbox"/>

Q6- Vous arrive t-il de parler de sujets concernant les enfants, **avec d'autres parents** ?

- (1) Très souvent → **Passez en Q7**
 (2) Assez souvent
 (3) Assez rarement → **Passez en Q8**
 (4) Très rarement

Q7- Lors de ces discussions, vous arrive t-il de parler des difficultés que vous rencontrez les uns et les autres dans l'éducation des enfants ?

- (1) Très souvent (2) Assez souvent (3) Assez rarement (4) Très rarement

Q8- Par rapport à l'éducation des enfants, avez vous le sentiment que les autres parents rencontrent :

- (1) **Beaucoup plus** de difficultés que vous
 (2) **Un peu plus** de difficultés que vous
 (3) **Un peu moins** de difficultés que vous
 (4) **Beaucoup moins** de difficultés que vous
 (5) **Ni plus ni moins** de difficultés que vous

Q9- De façon générale, quand vous rencontrez des difficultés par rapport à l'éducation de vos enfants, est-ce que :

(1 réponse par ligne)	Très souvent	Assez souvent	Assez rarement	Très rarement
Vous (ou votre conjoint) savez gérer la situation vous-même	(1) <input type="checkbox"/>	(2) <input type="checkbox"/>	(3) <input type="checkbox"/>	(4) <input type="checkbox"/>
Vous (ou votre conjoint) cherchez un conseil/une aide	(1) <input type="checkbox"/>	(2) <input type="checkbox"/>	(3) <input type="checkbox"/>	(4) <input type="checkbox"/>
Vous (ou votre conjoint) ne savez pas quoi faire	(1) <input type="checkbox"/>	(2) <input type="checkbox"/>	(3) <input type="checkbox"/>	(4) <input type="checkbox"/>

Q10- En général, **auprès de qui** cherchez vous un conseil/une aide ? (*plusieurs réponses possibles*)

- (1) Famille (parents, grands-parents, frères/sœurs, ...)
 (2) Amis, connaissances
 (3) Intervenants extérieurs (associations / professionnels de la santé, du social, de l'éducation, ...)
 (4) Vous ne cherchez pas à obtenir un conseil/une aide
 (5) Vous ne savez pas où chercher un conseil/une aide
 (6) Autres - Précisez : _____

Q11- Solliciter un conseil/une aide **auprès d'intervenants extérieurs** (associations / professionnels de la santé, du social, de l'éducation, ...) serait pour vous une démarche :

- (1) Très facile (2) Assez facile (3) Assez difficile (4) Très difficile

PARTIE 2 – Votre opinion sur les aides proposées par les intervenants extérieurs

Nous allons maintenant parler d'actions proposées par des **intervenants extérieurs (associations / professionnels de la santé, du secteur social, de l'éducation, ...)** pour conseiller/aider les parents dans l'éducation de leurs enfants

Q12- Selon vous, un parent qui cherche un conseil/une aide auprès d'intervenants extérieurs, c'est :
(1 seule réponse possible)

- (1) Un parent qui reconnaît l'utilité d'un appui extérieur
- (2) Un parent qui souhaite être accompagné
- (3) Un parent qui n'est pas capable de gérer lui-même la situation
- (4) Un parent qui fuit ses responsabilités

Q13- Certaines actions collectives consistent à organiser des **groupes de parole** : des parents se retrouvent pour discuter des questions qu'ils se posent en tant que parents et pour partager leurs expériences.

Ce type d'activité vous paraît-il adapté pour conseiller/aider les parents dans l'éducation de leurs enfants ?

- (1) Oui, tout à fait adapté
- (2) Oui, plutôt adapté
- (3) Non, plutôt pas adapté
- (4) Non, pas du tout adapté
- (5) Sans opinion

Q14- D'autres actions collectives consistent à organiser des **conférences-débats** : conférences où un spécialiste intervient pour parler d'un thème lié à l'éducation des enfants et pour répondre aux questions des participants.

Ce type d'activité vous paraît-il adapté pour conseiller/aider les parents dans l'éducation de leurs enfants ?

- (1) Oui, tout à fait adapté
- (2) Oui, plutôt adapté
- (3) Non, plutôt pas adapté
- (4) Non, pas du tout adapté
- (5) Sans opinion

Q15- D'autres actions collectives consistent à organiser des **ateliers parents-enfants** : à partir d'une activité réalisée en commun (activité manuelle, culturelle, sportive, ...), il s'agit de créer des moments de partage et d'échange entre parents et enfants.

Ce type d'activité vous paraît-il adapté pour conseiller/aider les parents dans l'éducation de leurs enfants ?

- (1) Oui, tout à fait adapté
- (2) Oui, plutôt adapté
- (3) Non, plutôt pas adapté
- (4) Non, pas du tout adapté
- (5) Sans opinion

*Les groupes de parole, les conférences-débats, les ateliers parents-enfants, font partie des actions que proposent des organismes/associations qu'on appellera dans la suite du questionnaire des « **structures de soutien à la fonction parentale** »*

Q16- Connaissez vous des « structures de soutien à la fonction parentale » ?

- (1) Oui
- (2) Non

Q17- Avez-vous déjà participé à des activités organisées par des « structures de soutien à la fonction parentale » ?

- (1) 3 fois ou plus → **Passez en Q19**
- (2) Rarement (moins de 3 fois) } → **Passez en Q18**
- (3) Jamais

Q18- (Si « rarement » ou « jamais ») Pour quelles raisons n'avez vous pas participé plus souvent à des activités organisées par des « structures de soutien à la fonction parentale » ? (*plusieurs réponses possibles*)

- (1) Ce type d'activités ne présente aucun intérêt
- (2) Vous n'avez pas besoin d'assister à ce type d'activités
- (3) Vous n'avez pas entendu parler de ce type d'activités

- (4) Vous n'avez pas le temps
- (5) Vous ne savez pas où trouver ce type de structures
- (6) Il n'y a pas de structures de ce type à proximité
- (7) Vous n'avez pas envie d'aller dans ce type de structures
- (8) Ce type de structures s'adresse à des parents en grande difficulté
- (9) Les animateurs au sein de ces structures sont des psychologues
- (10) Les animateurs au sein de ces structures sont des travailleurs sociaux

Q19- Si des activités comme les groupes de parole, les conférences-débats ou les ateliers parents-enfants étaient organisées dans les lieux suivants, est-ce que cela vous inciterait davantage à y participer ?

(1 réponse par ligne)	Oui	Non
Mairie	(1) <input type="checkbox"/>	(2) <input type="checkbox"/>
Ecole	(1) <input type="checkbox"/>	(2) <input type="checkbox"/>
Club de sports	(1) <input type="checkbox"/>	(2) <input type="checkbox"/>
Centre social	(1) <input type="checkbox"/>	(2) <input type="checkbox"/>
Espace culturel	(1) <input type="checkbox"/>	(2) <input type="checkbox"/>
Café	(1) <input type="checkbox"/>	(2) <input type="checkbox"/>
Association	(1) <input type="checkbox"/>	(2) <input type="checkbox"/>

Q20- Si des activités comme les groupes de parole, les conférences-débats ou les ateliers parents-enfants étaient animées par les personnes suivantes, est-ce que cela vous inciterait davantage à y participer ?

(1 réponse par ligne)	Oui	Non
Psychologue	(1) <input type="checkbox"/>	(2) <input type="checkbox"/>
Médecin généraliste	(1) <input type="checkbox"/>	(2) <input type="checkbox"/>
Médecin spécialiste	(1) <input type="checkbox"/>	(2) <input type="checkbox"/>
Educateur	(1) <input type="checkbox"/>	(2) <input type="checkbox"/>
Assistant social	(1) <input type="checkbox"/>	(2) <input type="checkbox"/>
Enseignant	(1) <input type="checkbox"/>	(2) <input type="checkbox"/>
Parent	(1) <input type="checkbox"/>	(2) <input type="checkbox"/>

Q21- Certaines structures proposent des **entretiens individuels** : les parents peuvent discuter avec des professionnels des questions ou des difficultés auxquelles ils sont confrontés. Ce type d'activité vous paraît-il adapté pour conseiller/aider les parents dans l'éducation de leurs enfants ?

- (1) Oui, tout à fait adapté
- (2) Oui, plutôt adapté
- (3) Non, plutôt pas adapté
- (4) Non, pas du tout adapté
- (5) Sans opinion

Q22- Entre une réponse **collective** (action qui s'adresse à un groupe de parents) et une réponse **individuelle** (action qui s'adresse à un seul parent ou à un couple), laquelle vous **paraît la plus efficace** pour :

(1 réponse par ligne)

Réponse collective	Réponse individuelle	Les deux	Aucune des deux
--------------------	----------------------	----------	-----------------

Conseiller/aider les parents dans l'éducation de leurs enfants	(1) <input type="checkbox"/>	(2) <input type="checkbox"/>	(3) <input type="checkbox"/>	(4) <input type="checkbox"/>
Conseiller/aider les parents confrontés à des difficultés dans l'éducation de leurs enfants	(1) <input type="checkbox"/>	(2) <input type="checkbox"/>	(3) <input type="checkbox"/>	(4) <input type="checkbox"/>

Q23- Pour terminer, nous aimerions avoir votre avis sur une action qui se pratique en Europe : les « **cours pour les parents** ». Ce sont des formations qui se proposent d'apprendre en plusieurs leçons un certain nombre de lignes directrices sur la manière d'assurer sa fonction de parent.
Ce type d'activité vous paraît-il adapté pour conseiller/aider les parents dans l'éducation de leurs enfants ?

- (1) Oui, tout à fait adapté (3) Non, plutôt pas adapté 5) Sans opinion
(2) Oui, plutôt adapté (4) Non, pas du tout adapté

PARTIE 3 – Fiche Signalétique

S1- Commune d'habitation : _____

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT VOS ENFANTS

S2- Combien d'enfants avez vous ? _____

Merci de donner leur année de naissance : _____

RENSEIGNEMENTS VOUS CONCERNANT AINSI QUE VOTRE CONJOINT

VOUS

S3- Sexe : (1) Homme (2) Femme

S4- Année de naissance : _____

S5- Travaillez vous ? (1) OUI (2) NON

◆ Si OUI :

Profession : _____

- CSP :** (1) Agriculteur
(2) Artisan, commerçant, chef d'entreprise
(3) Profession libérale
(4) Cadre, ingénieur, professeur
(5) Profession intermédiaire, technicien, instituteur
(6) Employé
(7) Ouvrier

- ◆ Si NON :** (1) En recherche d'emploi (4) Etudiant
(2) Retraité (5) Au foyer
(3) Maladie, handicap (6) Autres cas

VOTRE CONJOINT (si en couple)

(1) Homme (2) Femme

(1) OUI (2) NON

- (1) Agriculteur
(2) Artisan, commerçant, chef d'entreprise
(3) Profession libérale
(4) Cadre, ingénieur, professeur
(5) Prof. intermédiaire, technicien, instituteur
(6) Employé
(7) Ouvrier

- (1) En recherche d'emploi (4) Etudiant
(2) Retraite (5) Au foyer
(3) Maladie, handicap (6) Autres cas

Nous vous remercions du temps que vous avez eu la gentillesse de nous consacrer